



**HAL**  
open science

# Un saltuarius dévot de Jupiter Optimus Maximus dans le Mâconnais

Monique Dondin-Payre, Hélène Chew, Benoit Mille

► **To cite this version:**

Monique Dondin-Payre, Hélène Chew, Benoit Mille. Un saltuarius dévot de Jupiter Optimus Maximus dans le Mâconnais. *Gallia - Archéologie de la France antique*, 2010, 67 (2), pp.69-98. 10.4000/11rg3 . hal-01930978

**HAL Id: hal-01930978**

**<https://hal.science/hal-01930978v1>**

Submitted on 5 Jan 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

# UN *SALTUARIUS* DÉVOT DE JUPITER *OPTIMUS MAXIMUS* DANS LE MÂCONNAIS

Monique DONDIN-PAYRE\* et Hélène CHEW\*\*  
avec la collaboration de Benoît MILLE\*\*\*

---

**Mots-clés.** *Rontecolon, Cenves, Criciro, Éduens, faber, IOM, Jupiter à la roue, Mâconnais, Minerve, Priscienses, Sabellus, saltuarius, statuette.*

**Résumé.** *Le musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye (MAN) vient d'acquérir une grande statuette de Jupiter en bronze et son socle inscrit, trouvés à Rontecolon, commune de Cenves (Rhône). L'objet a été offert à Jupiter Optimus Maximus par un saltuarius, Criciro, et fabriqué par le faber Sabellus. L'employeur de Criciro était la communauté des Priscienses, dont une recherche en archives a permis de suivre la trace de l'époque gallo-romaine à nos jours.*

**Key-words.** *Rontecolon, Cenves, Criciro, Aedui, faber, IOM, wheel bearing Jupiter, Mâconnais, Minerva, Priscienses, Sabellus, saltuarius, figurine.*

**Abstract.** *The musée d'Archéologie nationale at Saint-Germain-en-Laye has just acquired a bronze wheel-bearing Jupiter with an inscribed base, found at Rontecolon in the locality of Cenves (Rhône). This figurine has been offered to Jupiter Optimus Maximus by a saltuarius, Criciro, and produced by the faber Sabellus. Criciro was an employee of the Priscienses, a community whose traces in different records have been followed from Gallo-Roman times to the present day.*

*Translation: Isabelle FAUDET*

**Schlüsselwörter.** *Rontecolon, Cenves, Criciro, Haeduer, faber, IOM, Jupiter mit dem Rad, Mâconnais, Minerva, Priscienses, Sabellus, saltuarius, Statuette.*

**Zusammenfassung.** *Das Musée d'Archéologie nationale de Saint-Germain-en-Laye (MAN) hat vor kurzem eine in Rontecolon, Gemeinde Cenves (Département Rhône) entdeckte bronzene Jupiter-Statuette erworben, sowie deren Sockel, der eine Inschrift trägt. Das von dem faber Sabellus hergestellte Exvoto wurde Jupiter Optimus Maximus von einem saltuarius mit Namen Criciro geweiht. Criciros Arbeitgeber war die Gemeinschaft der Priscienses. Nachforschungen in den Archiven haben es ermöglicht, ihre Spur von der gallo-römischen Zeit bis heute nach zu verfolgen.*

*Übersetzung: Isa ODENHARDT-DONVEZ*

---

\* Centre Glotz, UMR 8585 du CNRS, Institut national d'histoire de l'art (INHA), 2 rue Vivienne, F-75002 Paris. Courriel : dondin\_payre@club-internet.fr

\*\* Musée d'Archéologie nationale, Château, place Charles-de-Gaulle, F-78105 Saint-Germain-en-Laye Cedex. Courriel : helene.chew@culture.gouv.fr

\*\*\* Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF), UMR 171 du CNRS, 14 quai François-Mitterrand, F-75001 Paris. Courriel : benoit.mille@culture.gouv.fr



Fig. 1 – *Jupiter à la roue et Minerve mis au jour vers 1913 à Rontecolon (commune de Cevenes, Rhône) (cliché : MAN).*

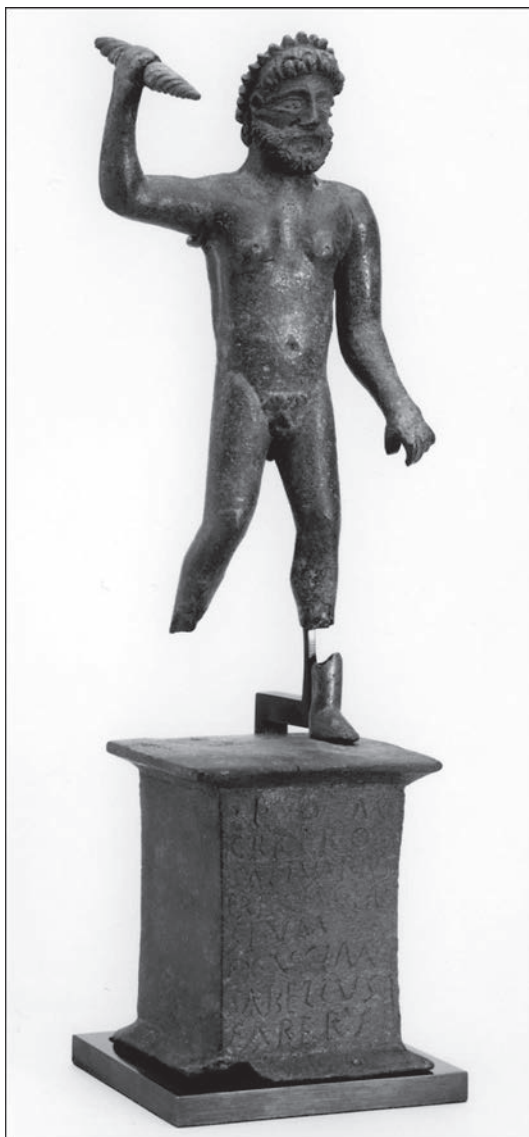
## HISTORIQUE DE L'OBJET

Le musée d'Archéologie nationale (MAN) a acquis au début de l'année 2008 sur le marché de l'art parisien une statuette de Jupiter en bronze (n° inv. 90901), vendue avec deux éléments d'un foudre et une base en bronze<sup>1</sup>. Un nettoyage, effectué pour le dernier propriétaire, venait de révéler sur cette dernière l'existence d'une inscription latine. Le lieu de découverte de l'objet n'était pas connu, seule l'était la région d'origine de la collection à laquelle il appartenait : le Mâconnais. Le déchiffrement de l'inscription et des recherches dans les archives du MAN et dans la bibliographie régionale ont permis de préciser le lieu et les circonstances de sa découverte et de retracer son histoire après sa mise au jour.

Par un curieux hasard, la statuette avait été proposée à l'achat au musée dès 1913 et plusieurs pièces du dossier ancien livrent à son sujet des informations essentielles (archives

1. Le présent article reprend et enrichit, notamment du point de vue épigraphique, la première publication consacrée à l'objet, cf. Chew, 2008.

MAN, dossier Ravier et album iconographique « Rhône », pl. 129). Le 25 juillet 1913, Jean-Marie Ravier, propriétaire à Jullié (Rhône), écrit à Salomon Reinach, directeur du musée, et lui offre d'acquérir deux statuette, dont il envoie une photographie (fig. 1). Jupiter y figure, aux côtés d'une Minerve, avec son socle, son pied et un fragment de foudre, l'autre étant encore en place dans sa main. L'affaire ne se fit pas, sans doute à cause d'un litige au sujet de la possession des objets. En effet, Ravier ne paraît pas avoir été le véritable propriétaire des sculptures, sans que son rôle dans l'affaire puisse être précisé. Il semble que les inventeurs, deux vigneron de Pruzilly, aient vendu les objets directement à Émile Protat, imprimeur à Mâcon, sans que les propriétaires légitimes du terrain où fut faite la découverte, les époux Jean-Marie Mélinand et Marie Perrachon, aient été associés à la transaction. Un jugement prononcé le 24 mars 1914 devant le tribunal civil de Villefranche-sur-Saône décide que la seule façon d'établir la valeur des statuette est de les vendre aux enchères publiques. Il nous apprend également qu'elles furent découvertes de manière fortuite le 9 février 1913, dans un bois situé à Cevenes (Rhône). Elles furent donc



**Fig. 2** – Jupiter à la roue de Rontecolon et son socle, après restauration. Hauteur : 34,9 cm (cliché : L. Hamon, MAN).

présentées le jeudi 4 juin 1914 à la salle des ventes de Mâcon, avec une mise à prix de 250 francs. Lors de la vente, il est plus que probable qu'elles furent acquises par Émile Protat, l'un des protagonistes du jugement mentionné. Dès 1927, Gabriel Jeanton, dans le tome I de son ouvrage *Le Mâconnais gallo-romain*, indique en effet qu'elles « figurent dans la collection de M. Protat (Émile) [note : collectionneur à Mâcon, fils de Jules Protat, l'auteur de divers travaux d'archéologie sur Mâcon] de Mâcon » (Jeanton, 1927, p. 63). Les Protat, imprimeurs à Mâcon depuis 1833, avaient effectivement rassemblé une collection archéologique. La statuette est restée en mains privées à Mâcon jusqu'à son récent achat.

Faute d'avoir acquis les objets, Salomon Reinach les publia en 1924 dans le tome V de son *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, accompagnés de la mention « Jullié (Rhône) », mais Jupiter y est privé de son socle et de son attribut (Reinach, 1924, p. 3, n° 5 et p. 122, n° 4).

## LA STATUETTE

### DESCRIPTION

#### LE DIEU

La statuette représente un homme nu, couronné, barbu, en marche, le bras droit levé ; il est facile de reconnaître Jupiter (fig. 2). Incomplet, l'objet est haut de 22 cm, mais la partie inférieure des jambes manque. Un petit pied (longueur : 2,45 cm), que sa voûte plate permet d'identifier comme le gauche, était joint à la sculpture lors de l'acquisition, et lui appartient bien, même s'il ne se raccorde pas. À l'origine, la sculpture mesurait donc sans doute 25 cm de hauteur. Sa restauration récente, effectuée par Clotilde Proust au laboratoire de restauration du MAN et intervenue depuis la première publication (Chew, 2008), permet de mieux apprécier l'aspect général et surtout les détails (fig. 3). Cette intervention, en faisant disparaître une couche épaisse de sédiments, a notamment révélé la patine vert olive foncé uniforme et l'état de surface médiocre du métal, très largement piqueté. Les proportions du corps sont dans l'ensemble exactes, le canon assez longiligne, sans être svelte. La musculature, puissante et tendue, traitée par masses sommaires mais précises, est parfois soulignée par un trait la mettant en valeur, par exemple sous la fesse droite ou au-dessus du genou gauche, ou encore dans le pli interne du coude droit. Sur l'abdomen, la limite des muscles grands droits, bien que ténue, est visible, et sur les hanches, le muscle psoas-iliaque nettement indiqué. Dans le dos (fig. 3b), les omoplates sont deux lignes en accolade de faible relief. Les tétons des seins, assez développés pour un homme, prennent l'aspect d'une cuvette bien marquée (fig. 4a). Dans celui de droite, l'analyse a révélé la trace d'une incrustation d'argent<sup>2</sup>. Le nombril forme une

2. Des tests ont été réalisés au C2RMF par des analyses élémentaires non destructives (analyses en PIXE sur l'accélérateur de particules AGLAE), afin de rechercher les traces d'un éventuel décor incrusté. Rien de tel n'a été remarqué au niveau des yeux ou des lèvres de la statuette. En revanche, un peu d'argent a été détecté au niveau du téton droit, ce qui laisse à penser que les petites cavités présentes à ces endroits servaient de réceptacle à deux incrustations d'argent aujourd'hui disparues (B. Mille).





**Fig. 3** – *Jupiter à la roue de Rontecolon, après restauration : a, vue de face ; b, vue de dos. Hauteur : 22 cm (cliché : L. Hamon, MAN).*

dépression dans un ventre assez rebondi. Un bandeau de poils pubiens disposés en diagonale surmonte le sexe, petit et schématique. Le mouvement de la marche est suggéré par la jambe gauche avancée. La main droite levée tient la partie médiane d'un foudre, cassé en deux fragments, détachés lors de l'achat. Des restes de produit de soudure subsistent dans le creux de la main. L'un des éléments se raccorde sans difficulté à l'avant de la partie médiane cylindrique encore en place, le bris étant assez récent. Le tout forme un cône spiralé, long de 6,6 cm. Le bras gauche, baissé, se détache en avant du corps. La main se referme, les doigts vers le bas, et la paume vers la cuisse, sur un attribut manquant, dont l'épaisseur ne pouvait excéder 0,65 cm, et qui était

tenu de manière oblique. Le pied subsistant, très petit par rapport à la hauteur du personnage, est traité de façon très sommaire, avec des orteils marqués par de simples incisions. Un soin plus grand a été apporté aux mains, dont seule la droite conserve ses extrémités. Les ongles des quatre doigts sont discernables et celui du pouce, fort large, est disproportionné. Sur les deux mains, la face extérieure de l'os du poignet est très marquée, formant même une bosse sur celui de gauche. La couronne végétale hérissée de picots triangulaires, nouée sur la nuque, d'où pendent de longs lemnisques très usés, enserre toute la tête (fig. 4b). La relative stylisation qui caractérise le traitement du corps, entièrement nu, trouve un contrepoint dans le traitement



Fig. 4 – Jupiter à la roue de Rontecolon après restauration : a, détail de la face ; b, détail du revers (cliché : L. Hamon, MAN).

décoratif, sinon réaliste, du système pileux. La partie inférieure de la barbe prend la forme de grandes mèches rectilignes très creusées, mais celles de sa partie supérieure et de la moustache sont plus souples, superficielles et différenciées (fig. 4a). Le traitement de la chevelure est similaire et les sourcils, qui barrent tout le front de part et d'autre d'un nez triangulaire, pointu et retroussé, se traduisent par des traits incisés. Les narines, deux cupules de faible profondeur, absolument invisibles dans la vue de face, apparaissent dans la vue en contre-plongée. De larges yeux en amande aux coins tombants, dont la pupille est marquée, impriment au visage un aspect mélancolique conforté par la moue de la grande bouche fermée. La position des petites oreilles, simples coquilles ovales placées dans le prolongement des arcades sourcilières, est étrange. Un effort inattendu de réalisme s'observe sur le front : chaque sourcil est surmonté d'un trait en accolade incisé et trois autres traits incisés s'inscrivent au milieu du front. Ce sont des rides, sans doute destinées à suggérer le caractère mature du personnage.

#### TECHNIQUE DE FONTE DE LA STATUETTE

La statuette a été obtenue par un procédé de fonte en creux à la cire perdue. Le creux délimite un espace simple qui ne tient pas compte des contours extérieurs de l'objet et qui se limite au torse et à la tête (fig. 5). De surcroît,

le creux n'est pas placé symétriquement : la paroi dorsale est par endroits si fine que des lacunes sont présentes. Le noyau apparaît à deux endroits : dans l'épaule droite par un trou long de 1,5 cm sur 1,5 cm et dans le crâne, par un manque long de 1,6 cm sur 0,7 cm. À cet endroit, le métal est épais de 1,5 mm. En revanche, la paroi ventrale est particulièrement épaisse. Le creux a été réalisé grâce à un noyau de terre cuite, aujourd'hui encore présent. Les membres sont pleins, une forte concentration de défauts de fonderie (bulles) est à remarquer dans la main gauche. Sur l'aile droite du nez, l'éclatement d'une bulle d'air, emprisonnée à la fonte, a provoqué la formation d'un trou allongé. La statuette a été coulée sur une armature en fer : les jambes sont traversées par deux tiges de section carrée (3 mm x 3 mm), qui se raccordent au niveau du nombril sur une autre tige qui traverse le corps et la tête. Du bronze s'est infiltré le long de l'armature ventrale (gerces). L'affleurement de cette armature oxydée sous la surface de la sculpture a provoqué plusieurs points d'oxydation ferrique, visibles au milieu du sternum un peu plus bas que les tétons, et au même niveau dans le dos ; sous l'oreille droite, à gauche en haut du cou entre le bas de la barbe et l'amorce de la chevelure ; sur les deux côtés du torse, à mi-hauteur. On remarquera enfin trois bouchages quadrangulaires effectués par coulée secondaire de bronze, deux situés dans le bas du dos (12 mm x 6 mm et 10 mm



**Fig. 5** – Radiographie X de la statuette du Jupiter à la roue de Rontecolon (© C2RMF, T. Borel).

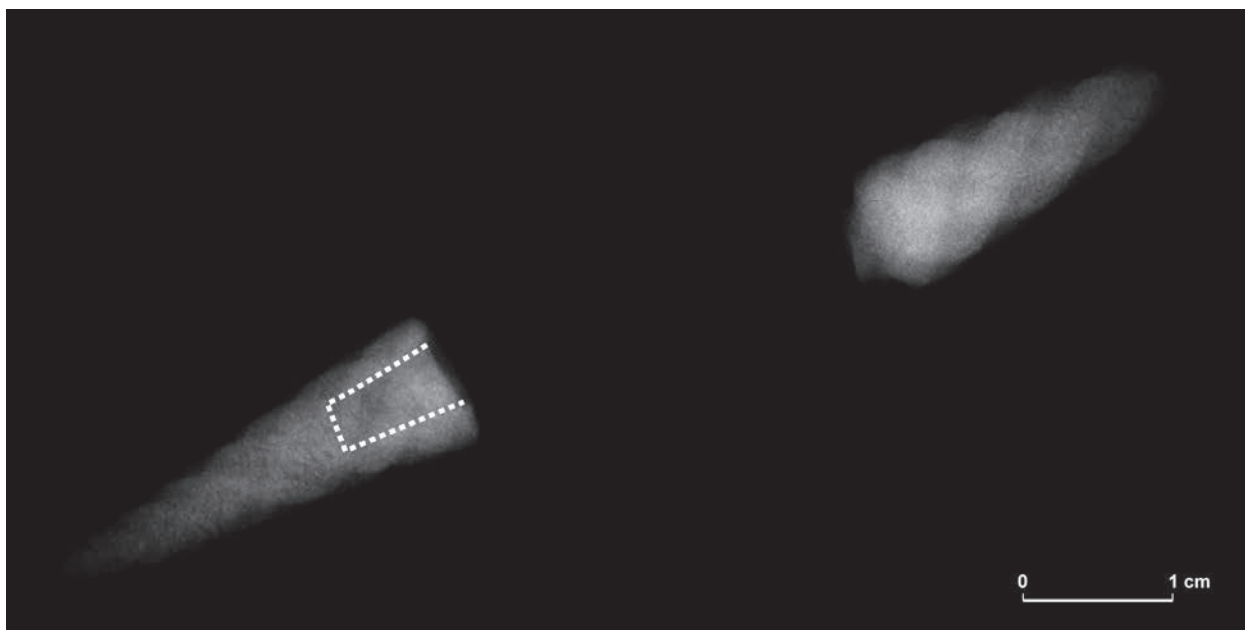


Fig. 6 – Radiographie X du foudre de la statuette du Jupiter à la roue de Rontecolon (© C2RMF, T. Borel ; infographie B. Mille).

x 5 mm), un situé sous le nombril (13 mm x 5 mm). Ces coulées secondaires correspondent vraisemblablement au comblement du dispositif qui permettait de maintenir en place le noyau dans le moule au moment de la coulée.

Le foudre a été coulé en deux parties, une partie mâle qui traversait la main (tige encore présente) et venait se loger dans la partie femelle (fig. 6) ; le tout est assemblé au moyen d'un métal de brasure.

Cette statuette est une excellente illustration de fonte en creux à la cire perdue par le procédé dit « direct » : un noyau en argile est tout d'abord façonné sur une armature en fer, sur lequel la cire est ensuite directement appliquée et sculptée. Nous ne sommes pas en mesure de discuter de la fréquence du recours aux fontes creuses pour la fabrication des statuettes gallo-romaines. Il est cependant assez probable que le critère déterminant est tout simplement la dimension. En effet, dans le cas des statuettes de Neuvy-en-Sullias (Loiret), la plus grande (homme vêtu d'un *sagum*, hauteur : 23 cm) est la seule à avoir été réalisée en creux, elle aussi par le procédé « direct » avec noyau et armature ; les autres sont des fontes pleines (Mille, Borel, 2007). Ce module (20-25 cm de hauteur) est exactement celui de notre Jupiter.

L'exécution d'une fonte creuse partielle et l'adjonction d'une armature en fer expliquent le poids inhabituel de la statuette. Après restauration, associée à son pied et aux deux fragments de foudre, elle pèse en effet 1 579,7 g.

Malgré ses imperfections, le Jupiter de Cenves s'impose par son originalité. Ses dimensions importantes le font sortir de la norme, de même que son style, dépourvu de finesse mais énergique.

B. M.

#### LE SOCLE

Lors de l'acquisition, le socle figurant sur la photographie ancienne était associé à la statuette (fig. 1). Quadrangulaire, coulé d'une seule pièce, il a la forme classique d'un parallélépipède sans aucune mouluration. Il est haut de 10,7 cm, pour 9,1 cm de longueur et 8,6 cm de profondeur, et ses parois sont épaisses d'environ 3 mm. Son poids après restauration est de 1 048,3 g. Le dessus porte la trace de la brasure de deux pieds, beaucoup plus grande que le pied subsistant, mais correspondant bien à l'écartement des jambes.

#### LE TYPE DE LA STATUETTE

L'identification du personnage représenté étant acquise, puisqu'il s'agit de Jupiter, subsistent les questions de l'attribut manquant et du type statuaire choisi.

#### JUPITER FOUDROYANT ?

Le foudre brandi et menaçant rattacherait la sculpture au type du dieu ou du héros marchant et combattant



(un bras levé), mis au point dans le monde grec dès le VII<sup>e</sup> s. av. J.-C. et appliqué à différentes divinités ou demi-dieux, comme Zeus, Poséidon, Héraklès. Le type du Zeus *Keraunios* connaît son apogée au V<sup>e</sup> s. av. J.-C. (Tiverios *et al.*, 1997, p. 324), mais il est peu en faveur à l'époque romaine. Dans la partie occidentale de l'Empire et notamment en Gaule, Jupiter est alors montré sous un aspect beaucoup plus apaisé et majestueux : maître de la triade capitoline, il trône, ou, debout, au repos, à demi-drapé, tient un sceptre et présente pacifiquement le foudre de sa main baissée et ouverte vers le ciel<sup>3</sup>. En Narbonnaise, dans les Trois Gaules et en Germanies, l'image de Jupiter foudroyant n'est qu'exceptionnellement transcrite dans la pierre. Hormis quelques très rares exemples, en bas-relief<sup>4</sup>, Jupiter foudroyant ne s'observe que dans les groupes sculptés appelés communément « Jupiter à l'anguipède », dont le dieu est cavalier (Bauchhenss, Noelke, 1981 ; Bauchhenss, 2000). Ces groupes statuaires datent pour la plupart des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s.

Dans le domaine de la petite plastique, moins d'une vingtaine de statuette en bronze, voire en argent, très dispersées dans l'Occident romain, reproduisent le dieu debout et foudroyant. Il est représenté nu, rarement lauré, dans la même posture que pour notre statuette, dans l'attitude de la marche, avec un bras gauche tendu, plus ou moins levé, sur lequel repose un aigle. La main est tournée paume vers le sol (Blinkenberg, 1900, p. 66-71, n° 1 ; Menzel, 1986, p. 1, n° 1 ; Bauchhenss, 1997, type 8 p. 480-481 ; Chew, 2008).

Le motif du Jupiter combattant, menaçant un ennemi du foudre, accompagné de légendes en rapport (*defensor salus Augusti, propugnator, fulgurator, ultor...*), figure aussi au revers de monnaies frappées à Rome, à partir de la fin du II<sup>e</sup> s., sous Marc Aurèle (176-177) (Canciani, Costantini, 1997, p. 452, n° 348, pl. 299), mais surtout sous Commode (191) et Septime Sévère (198-208) (Canciani, Costantini, 1997, p. 433, nos 124-126). Il apparaît encore sur des monnaies frappées à Rome pour Sévère Alexandre, vers 231 ? (*RIC*, IV-2, p. 88, n° 234, pl. 4, 16), Gallien, règne seul : 260-268 (*RIC*, V-1, p. 150, n° 221, pl. II, 22), ou, à Trèves, pour les

3. Ce type dériverait plus ou moins directement du Zeus *Brontaios* de Léocharès (IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.) transféré à Rome et statue de culte du temple de Jupiter dédié par Auguste sur le Capitole en 22 av. J.-C. (Boucher, 1976, p. 67-77 ; Canciani, Costantini, 1997, p. 425, n° 4).

4. Exemple : base à quatre divinités, Vienne-en-Val, Loiret (Debal, 1973, fig. 11, p. 16) ; gigantomachie de Sens, début du II<sup>e</sup> s. ? (Espérandieu, IV, 2856) ; fragment de stèle, Jupiter nu debout, au repos, Saint-Quirin, Moselle (Espérandieu, VI, 4517) ; stèle votive à Jupiter, debout, cuirassé, terrassant un anguipède, de Merkenich ou sa région, Allemagne (Espérandieu, VIII, 6337), outre la figure de Mâcon (voir *infra*, fig. 12, p. 86).



**Fig. 7** – Jupiter à la roue du Châtelet-de-Gourzon (commune de Bayard-sur-Marne, Haute-Marne). Hauteur : 10,3 cm (cliché : L. Hamon, MAN).

Tétrarques, 294-305 ? (*RIC*, VI, p. 165, n° 20). Ces images bien datées, associées aux temps troublés et aux campagnes militaires, constituent des jalons chronologiques utiles pour situer dans le temps notre statuette qui s'inspire de cette iconographie. Mais elle ne représente pas un Jupiter foudroyant classique, il s'agit d'une variante du type, purement gallo-romaine, un Jupiter à la roue.

#### JUPITER À LA ROUE ?

Sur la statuette de Cenves, la position du bras gauche et celle de la main ne correspondent en effet pas à celles d'un Jupiter foudroyant classique. La main, en position de préhension, tenait sans doute une roue posée au sol, ou sur un support indéterminé (colonnette, tête humaine, personnage accroupi). La comparaison avec deux statuette en bronze, conservées au MAN, conforte cette hypothèse. La position de la main gauche du Jupiter mis au jour au Châtelet de Gourzon, à Bayard-sur-Marne en Haute-Marne (fig. 7), reproduit fidèlement celle de notre Jupiter (hauteur : 10,3 cm ; n° inv. 32947 ; Reinach, 1894, p. 33, n° 5). Il en va de même pour la statuette de Jupiter à la roue de Landouzy-la-Ville, dans l'Aisne (fig. 8), qui



**Fig. 8** – Jupiter à la roue de Landouzy-la-Ville (Aisne).  
Hauteur : 30,3 cm (cliché : L. Hamon, MAN).

constitue, par la taille – équivalente – et le style – proche – un parallèle essentiel pour le Jupiter de Cenves (hauteur : 23,2 cm, hauteur totale : 30,3 cm ; n° inv. 26262 ; Reinach, 1894, p. 31-33, n° 4). Par ailleurs, l'inscription de sa base désigne le dieu comme Jupiter très bon, très grand (*CIL*, XIII, 3527 ; fig. 9). C'est l'une des rares représentations figurées identifiées par une inscription de Jupiter à la roue connues dans le monde romain. Ce dieu a pu être assimilé au dieu gaulois Taranis, mais le postulat ne résiste pas vraiment à l'analyse (Chew, 2008, p. 30-31)<sup>5</sup>. Le Jupiter à la roue est une création iconographique gallo-romaine, associant des traits classiques et d'autres qui ne le sont pas. En effet, la roue, symbole solaire ou figuration du tonnerre – symbole cosmique dans les deux cas – n'appartient pas à l'imagerie classique du maître des dieux. Dans l'état actuel

5. Pour un développement plus complet sur Jupiter à la roue/Taranis, voir Chew, 2008.



**Fig. 9** – Inscription de la base du Jupiter à la roue de Landouzy-la-Ville (Aisne). Hauteur : 7 cm (cliché : L. Hamon, MAN).

de la documentation, il semble impossible de savoir si cette image incarne la personnalité d'une divinité distincte de celle du Jupiter romain ou si elle ne reflète qu'une variante peu habituelle de ce dernier.

### LES PARALLÈLES STYLISTIQUES

Les caractéristiques principales de la sculpture que sont l'aspect à la fois massif et allongé du canon, une relative indifférence pour le réalisme et un certain goût du détail décoratif s'observent, plus ou moins, sur quelques statuettes de dimension équivalente, dont plusieurs trouvées en Bourgogne, et d'autres hors de cette région. Ces particularités sont sans doute imputables à une date assez tardive dans le II<sup>e</sup> s. ou même au III<sup>e</sup> s. On citera par exemple, dans la même région, la statuette de Mercure de Saint-Nizier-le-Bouchoux dans l'Ain (Protat, 1900, pl. XXIII-4 ; Chew, 2000, p. 221, fig. 5 et p. 224-225 ; hauteur : 19,5 cm) et, d'une facture légèrement plus soignée, la statuette de Jupiter trouvée à Allerey-sur-Saône (Saône-et-Loire), haute de 21,5 cm (Boucher, 1983, p. 68-70, n° 44 ; III<sup>e</sup> s. ?). Plus au nord, l'exemple de la statuette de Mercure de Freyming-Merlebach (Moselle) est à noter (Reinach, [1894], p. 74, n° 59 ; hauteur : 24,5 cm), ainsi que le Mercure de Bavay dans le Nord (Boucher, Oggiano-Bitar, 1993, p. 49,

n° 13 ; hauteur : 21,5 cm ; III<sup>e</sup> s. ?). De dimensions plus modestes (hauteur : 11,4 cm), le Neptune assis du lairair de Homburg-Schwarzenacker, en Allemagne, n'est pas sans évoquer le Jupiter de Rontecolon. L'enfouissement de l'ensemble auquel il appartient est daté de la seconde moitié du III<sup>e</sup> s. (Kaufmann-Heinimann, 1998, GF 58 p. 270-271 et p. 270, fig. 231). On soulignera par ailleurs que le socle des statuettes de Freyming-Merlebach, de Landouzy-la-Ville et de Cenves partagent la même simplicité extrême qui peut être, elle aussi, l'indice d'une datation relativement tardive.

### DATATION DE LA STATUETTE

Un certain nombre de représentations de Jupiter à la roue et quelques parallèles stylistiques sont à situer dans la seconde moitié du II<sup>e</sup> s. ou au III<sup>e</sup> s., période pendant laquelle, cela a été souligné, sont émises les monnaies au type du Jupiter foudroyant et dans laquelle nous inscririons volontiers notre Jupiter.

### L'INSCRIPTION

#### LE TEXTE

Le nettoyage du socle, effectué avant l'entrée de l'objet au MAN, a fait apparaître une inscription qui occupe toute la surface disponible de la face antérieure (fig. 10). Il n'est pas douteux, étant donné la coïncidence entre l'écartement des jambes de l'effigie et les traces de fixation sur le socle, que le texte est en relation avec le dieu représenté. L'incision verticale (haute de 2,5 cm), en bas à droite, ne semble pas être un vestige du champ épigraphique qui est apparemment non délimité, comme il est fréquent sur ces supports. L'*ordinatio* est quelconque, sans ponctuation, les lignes droites et régulièrement espacées (de 0,2 cm à 0,5 cm), comme les lettres, dont la taille est inégale, entre 0,55 cm et 1,05 cm, avec une tendance générale à l'étirement en allant vers la droite, de sorte qu'aux lignes 4/5 le graveur, ayant excessivement allongé les caractères, n'a pas pu disposer la totalité du mot et a placé une coupure disgracieuse (PRISCIACEN/SIVM) : aucun trait de *ductio* ne le guidait. Les lettres sont très lisibles, sans élégance, certaines de tracé assez constant : S, F très allongés, E aux barres horizontales très courtes, L à la ligne inférieure plus ou moins inclinée, R au pied droit plus court que le gauche, M très larges, O ovales ; d'autres varient : des A parfois non barrés, parfois barrés par un trait oblique court, des I avec



Fig. 10 – Inscription de la base de la statuette de Jupiter à la roue de Rontecolon. Hauteur : 10,5 cm (cliché : L. Hamon, MAN).

une barre supérieure et parfois une fourche inférieure, des V plus ou moins pointus en bas.

L'inscription explicite l'intention de la fabrication et du dépôt de la statuette : c'est une offrande faite à Jupiter à la suite de l'exaucement d'un vœu.

*I(oui)O(ptimo)M(aximo)Criciro/saltuarius/Prisciacen/sium/ex u(oto) s(oluit) l(ibens) m(erito) / Sabellus / faber f(ecit).* « À Jupiter très bon très grand, Criciro, garde forestier des *Prisciacenses*, s'est acquitté de son vœu volontiers à juste titre ; Sabellus, artisan, a réalisé (l'offrande). »

L'inscription ne contient pas d'éléments permettant de la dater plus précisément que du II<sup>e</sup> s. sans dépasser le début du III<sup>e</sup> s., compte tenu de la présence de pérégrins.

#### LA FORMULE VOTIVE

*Ex u(oto) s(oluit) l(ibens) m(erito)* est un intitulé original, sans être inconnu (voir annexe I, p. 87-88). Cette tournure, qui fait l'ellipse de *uotum*, n'est caractéristique d'aucun rang social, d'aucune divinité, mais semble réservée aux provinces occidentales ; on ne la trouve ni en Afrique ni



à Rome (sauf, sans doute, *CIL*, VI, 37 : *Deo sancto Apollini Pacifero ex voto libes soluit milix cortis X praetoriae...*) ; ses occurrences sont dispersées dans les régions danubiennes (5), légèrement plus concentrées en Germanies (1 en Inférieure et 11 en Supérieure) et en Gaules : 9 dont 5 en Narbonnaise, 1 en Lyonnaise, à Avallon, dans la cité des Sénons, contiguë des Éduens. Elle ne dénote aucune méconnaissance du processus de vœu, dont le déroulement reste parfaitement intelligible.

## DEUX INDIVIDUS, CRICIRO ET SABELLUS, INTERVIENNENT

### QUI EST CRICIRO ?

Criciro, initiateur du vœu et, une fois celui-ci exaucé, dédicant de la statuette, est d'origine indigène, son nom celtique, attesté en Gaule et plus spécialement chez les Éduens et leurs voisins lingons, le prouve incontestablement (Holder, 1896, col. 1166-1167 ; Dottin, 1920, p. 115 et p. 119, n. 1 ; Whatmough, 1970, p. 642, 697, 712 et 1120 ; *OPEL*, II, 1999, p. 84) <sup>6</sup>, même si la signification en est discutée (peut-être « rauque » ou « frisé », cf. Evans, 1967, p. 343 ; Degavre, 1998, p. 171). Les formes les plus répandues sont Criciru avec des variantes (Crigiru, Cricirus) et Criciro, notamment chez les potiers (fin du I<sup>er</sup> s., La Graufesenque, cf. Marichal, 1988, p. 184, n° 76 ; II<sup>e</sup> s., Banassac, Lezoux, Trèves, cf. Oswald, 1931, p. 96-97) et sur des monnaies gauloises, sans doute des *Suessiones* (60-50 av. J.-C., cf. Colbert de Beaulieu, Fischer, 1998, p. 214-215). Criciro, qui n'a qu'un nom, précise qu'il est *saltuarius*, ce qui pose la question de son statut civique : souvent les *saltuarii* sont de statut servile, mais ils ne le sont pas tous, contrairement à ce qui est couramment avancé (Rostovzeff, 1905 ; Ramilli, 1974 ; Lazzaro, 1993 ; Carlsen, 1996) ; notre recensement (voir annexe II, p. 88-94) fait apparaître une majorité d'esclaves mais aussi un nombre non négligeable de citoyens et plusieurs affranchis, qui sont sur le chemin de la citoyenneté (10 libres et affranchis, 17 esclaves, voir tabl. I, *infra*, p. 82) ; il va donc de soi qu'ils peuvent être pérégrins libres. De plus, la formule par laquelle Criciro mentionne son métier exclut qu'il soit esclave ; il eût, en ce cas, inséré *s(eruus)* soit avant *saltuarius* soit avant *Prisciaccensium* ; les *saltuarii* esclaves qui donnent le nom de leur propriétaire

6. Voir Delamarre, 2007, p. 77 : le nom est fortement ancré en Belgique et en Lyonnaise, avec des occurrences, toujours dans les régions celtiques (notamment Crico, potier en Bretagne et Cricia en Italie du Nord, et des potiers d'Aquitaine).

le font sous cette forme : *ser(uus) saltuarius Sabini Maximi, seruus saltuarius Flauiorum Victorini et Victoris* (voir annexe II, n° 9 et 11, p. 91). Les *saltuarii* qu'on suppose être des esclaves sans en avoir la certitude donnent leur nom unique et leur fonction, mais jamais le nom de la communauté pour laquelle ils travaillent : ainsi Vegetus ou Pylades (voir annexe II, n° 3, p. 89 et n° 18, p. 92) <sup>7</sup>. *Saltuarius* est une donnée professionnelle (nous y reviendrons) qui n'implique aucun statut juridique.

### QUI EST SABELLUS ?

Nous rapprochons Sabellus de Criciro pour diverses raisons. Il porte aussi un seul nom, latin, banal, à l'origine variante de Sabinus, mais assonant, comme Sabinus, de la racine celtique *sab/sav*, « suc, sève » (Holder, II<sup>2</sup>, 1962, col. 162-166 ; Kajanto, 1965, p. 186 ; Evans, 1967, p. 251 ; Degavre, 1998-2004, p. 361 ; *OPEL*, IV, 2002, p. 39). Sabellus est donc, comme Criciro, un pérégrin, indigène <sup>8</sup>. Comme lui, il donne sa profession : *faber*. Le mot ne peut ici avoir la fonction nominale qu'il assume parfois, une nomenclature composée de deux noms « uniques » étant trop exceptionnelle. *Faber* est bien, comme *saltuarius*, l'énonciation du métier de Sabellus. Cette précision professionnelle fait pendant à *saltuarius* : Sabellus travaille une matière solide, information qu'il faut mettre en relation avec le dernier mot *f(ecit)* <sup>9</sup>. Il n'est pas indifférent que le texte s'écarte de la formule usuelle *f(aciendum) c(uravit)* qui indique qu'un mandataire a été chargé de veiller à l'exaucement du vœu, le dédicant en ayant été empêché par la mort ou par n'importe quelle autre circonstance. *Fecit* dit tout autre chose : Sabellus a fabriqué l'objet, il est *faber*, artisan spécialisé dans le travail du métal, *aerarius*, ce qu'il ne précise pas car c'est une évidence puisqu'il a fait une statuette en bronze. La simple lettre *f*. nous paraît être d'importance : elle est l'équivalent d'une signature en ce qu'elle identifie l'auteur de l'objet,

7. Voir Ferdière, 1988, vol. I, p. 108-113 : rares attestations d'esclaves en Gaule, Lyonnaise et Belgique comprises. *Ibid.* et Aubert, 1994, p. 148-157 : absence de traces de logements serviles sur les domaines. En Afrique non plus les esclaves ruraux ne sont pas associés aux grands domaines (Gsell, 1932, p. 397-415).

8. L'anthroponyme Sabellus n'est pas fréquent en Gaule : Pompeius Sabellus, Lyon (*CIL*, XIII, 2235) ; Cauda, fille de Sabellus, Alise-Sainte-Reine, Éduens (*CIL*, XIII, 11254) ; surtout *Sabellus Sabini f.*, Plan-Conthey, Valais, II<sup>e</sup> s. (*AE*, 1985, 655) dont l'onomastique associée, certainement pas par hasard, le nom latin et le nom assonant celtique. *Sag/sab* est une composante fréquente dans les mots celtiques (Evans, 1967, p. 251 et p. 400).

9. Voir Kornemann, 1909, col. 1888-1893. Pour la grande statuette en bronze, on emploie le terme *statuarius* (Buonopane, 1998, p. 293).



mais elle n'est pas qu'un simple paraphe d'artiste. On connaît des signatures sur les sculptures en pierre, sur les mosaïques, sur céramiques..., éventuellement abrégées<sup>10</sup> ; elles sont très rares sur les statuettes en bronze, mais pas absentes<sup>11</sup>. Deux objets de Bretagne représentant Mars constituent des parallèles parfaits à la mention de Sabellus. On retrouve le même verbe *fecit*, sur une statuette de Mars *Corotiacus*, dont la plus grande partie a disparu, mais dont le socle, en forme de bouclier, porte sur la face supérieure l'inscription : *Deo Marti Corotiaci Simplicia pro se u. p. l. m.*, et dessous : *Glaucus fecit* (RIB, 213 : Martelsham, Suffolk ; Henig, 1995, p. 127). La similitude est encore plus étroite avec le socle d'un autre Mars, inscrit devant et à gauche : *Deo Mar(ti) et Nu<b>(minibus) Aug(usti) Colasuni Bruccius et Caratius de suo // ad sester. (nummos) c(entum) Celatus aerarius fecit ad aeramenti lib(ram) donavit factam (denariis) III* (RIB, 274 : Foss Dike, Lincolnshire) ; Bruccius et Caratius ont offert cette statuette à Mars et aux divinités impériales, il leur en a coûté 100 sesterces (25 deniers), et ils ont fait une affaire : l'objet valait 112 sesterces (28 deniers), mais le bronzier Celatus a donné une livre de bronze d'une valeur de 3 deniers, ristourne qui est mentionnée car elle profite aux clients, mais aussi à la divinité dont Celatus partagera ainsi les faveurs (Henig, 1995, p. 126). C'est exactement la participation à laquelle nous pensons pour Sabellus : pas plus que Bruccius et Caratius il n'est l'initiateur du vœu, qui a été fait par Criciro, mais, comme le bronzier Celatus, il a sans doute contribué à l'acquittement du vœu, en fournissant la main d'œuvre à titre soit gratuit soit onéreux, et peut-être une partie du matériau, si on prend en compte son accès aisé à du métal à prix modéré, par exemple par la récupération pour la refonte. La taille de la statuette, donc le poids de métal (rappel : 1,580 kg sans le socle), supérieurs au gabarit habituel des offrandes privées, mais quasiment équivalents à ceux du Mars de Foss Dike (1,8 kg), trouvent ainsi une explication. Aucun doute ne peut planer sur la signification de ces mentions, au point qu'on a supposé, assez imprudemment, que le bronzier Cintusmus qui fit une offrande à Silvain (Callirius ?) dans un sanctuaire proche de Colchester : *Deo Silvano Callirio d(edit) Cintusmus aerarius u. s. l. m.* (RIB, 194 = AE, 1951, 96) pouvait être celui qui avait fabriqué la tête de cerf en bronze donnée au même

10. Donderer, 2000-2001. Voir la statuette dite du « grand danseur » de l'ensemble de Neuvy-en-Sullias (Loiret), qu'il faut sans doute situer au début de l'époque gallo-romaine ; elle porte une estampille de nature incertaine sur la cuisse droite (Gorget, Guillaumet dir., 2007, p. 161-163).

11. À propos des signatures sur bronze, voir Thomas, 2002.

endroit. Cette déduction est très hardie, mais ces intitulés prouvent que, dans un contexte géographique similaire au nôtre, les artisans bronziers peuvent indiquer leur nom<sup>12</sup> et participer concrètement aux offrandes commanditées par d'autres, partageant ainsi un peu de la reconnaissance divine. Les deux mots *faber f.* traduisent le fait que, comme Celatus, Sabellus aurait apporté un concours particulier à la réalisation du don, ce qui expliquerait cette mention inusitée.

Dans la mesure où Sabellus est l'un des rares bronziers ayant « signé » une statuette, il pourrait être tentant de vérifier dans le corpus de la statuaire en métal répertorié dans la région qui nous occupe et éventuellement au-delà, si des sculptures présentent les mêmes caractéristiques stylistiques que le Jupiter de Cenves et sont susceptibles d'être attribuées à son auteur, Sabellus. Mais, d'une part, ce genre d'exercice est toujours difficile et laisse une large part à l'appréciation subjective, d'autant que le répertoire disponible s'avère incomplet et relativement ancien. D'autre part, si l'on cherche, à Mâcon, agglomération d'époque romaine d'une certaine importance la plus proche de Cenves (ou dans ses environs immédiats), des traces d'un artisanat des alliages cuivreux à l'époque romaine, le bilan n'est pas plus riche. Cet artisanat, pour lequel les Éduens sont réputés depuis longtemps, est bien entendu largement attesté à Autun, supposé à Chalon-sur-Saône, mais n'a (pour l'instant ?<sup>13</sup>) laissé aucune trace à Mâcon, sinon que l'implantation, à une date indéterminée, d'une fabrique d'armes impériale (flèches), mentionnée par la *Notitia Dignitatum*, laisse supposer pour cette ville une tradition métallurgique (*Oc.*, IX, 32, Seeck dir., 1876).

Aucune information autre que l'identité et la profession de Sabellus n'étant apportée, on ne peut émettre que des suppositions quant au cadre dans lequel il exerce son activité, et, par conséquent, quant à sa relation à Criciro et, éventuellement, aux *Prisciacesens*. La première possibilité est que Criciro ait connu Sabellus parce que son atelier était

12. Comme le font parfois les tailleurs de pierre, ex. : AE, 1967, 401 : Critesti, Dacie, ... *Hermeros lap[idi]arius fecit* ; Hep, 2, 836 : Afife, Lusitanie, *Pelcius [l]apidarius [...]reta effecit* ; moins explicite sur la profession, la dédicace CIL, V, 7468 = ILS, 6745, Monteu da Po, *Industria*, Ligurie, se termine par *T(itus) Grae() Trophimus Ind(ustriensis) fac(i)ebat* ; ou CIL, III, 1413, Ostrovu Mare, *Colonia Vlpia Traiana Sarmizegetusa*, Dacie : *Cla(udius) Saturnin(us) sculpsit* ; voir Donderer, 2000-2001, p. 78, spéc. n. 26 et n. 32. On peut aussi penser au buste féminin de *Carnuntum* signé, dessous, *Q TFR m. leg. XV Apol. f(ecit)*, qu'on a interprété comme le nom abrégé (*Q TFR*) de l'auteur du buste, soldat de la 15<sup>e</sup> légion et bronzier (Donderer, 2000-2001, p. 89).

13. Le travail du bronze est, semble-t-il, attesté à Mâcon avant la fin du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. par des déchets de fonte et un fond de creuset mis au jour dans les fouilles de la rue Tilladet en 2005 (Catilos, s.d., p. 13).

installé dans un endroit que Criciro fréquentait, à Mâcon ou dans les environs, par exemple. Une coïncidence géographique, qui ne rend pas tout à fait compte ni de la présence curieuse de la signature ni d'une certaine proximité entre les deux personnages que cette signature suggère. On peut penser que Sabellus était, comme Criciro, un employé des *Prisciacesens* ; la structure parallèle de leur mention ne rend pas cette hypothèse impossible, la précision pouvant paraître évidente, donc inutile, pour le second intervenant. Ceci impliquerait que Sabellus était employé à temps plein ou à temps partiel par les *Prisciacesens*, donc qu'il existait un artisanat métallurgique rural plus conséquent que celui qui assurait les réparations courantes. La question, aujourd'hui débattue, doit être posée, même si elle ne peut être tranchée à partir de ce seul témoignage (Béal, 2008, p. 169-180).

### QUE FAIT CRICIRO ?

Criciro est *saltuarius* ; c'est sa profession : il est chargé de la protection et de la surveillance des *saltus*, c'est-à-dire des friches, sèches ou humides, bois et pâtures, zones qui, sans être cultivées, sont exploitées, ont une valeur économique et sont susceptibles de subir des dégradations, volontaires ou non : empiètements d'autres propriétaires, récoltes de bois illégaux, pacages abusifs, divagations de troupeaux, vols de bétail, incendies...<sup>14</sup>. Les *saltus* ne sont pas des zones désertes : des abris pour les bêtes, des cabanes pour les bergers y sont édifiés, dont il faut gérer l'entretien et l'utilisation. Les *saltuarii* exercent une mission qui, dans le vocabulaire contemporain, est mieux rendue par « garde forestier » que par « garde champêtre », la protection des forêts étant placée sous autorité privée. Les *saltuarii* sont très mal connus et il est difficile de cerner leur position sociale et leurs attributions, à supposer qu'elles soient uniformes. Ils apparaissent dans la documentation à partir du I<sup>er</sup> s. apr. J.-C. : en 60 Pétrone mentionne des *saltuariorum testamenta* dont Trimalchion est expressément exclu (*Satiricon*, 53, 9 et annexe II, n° 14, p. 92), sans aucune précision, de sorte que la seule déduction possible est que ce sont des hommes de statut libre, qui peuvent posséder des biens. Les *saltuarii*, plus cités en épigraphie que les autres intervenants agricoles

14. Le mot *saltus* est le plus souvent défini comme correspondant à des forêts et à des pâtures : Varron, *De lingua latina*, V, 36 : *Quos agros non colebant propter silvas aut id genus, ubi pecus pasci posset et possidebant ab usu saluo saltus nominarunt* ; Festus, *De verborum significatione*, p. 392, 33 : *Saltus est ubi silvae et pastiones sunt quarum causa casae quoque* ; Digeste, 32, 60, 3 : *Saltuarius autem tuendi et custodiendi fundi magis quam colendi paratum esse* ; voir 33, 1, 4. Ferdière, 1988, vol. II, p. 119-121 : exploitation et étendue des forêts en Gaule.

mis à part les *uilici*, ce qui prouve leur place spécifique dans l'exploitation<sup>15</sup>, sont peu attestés (voir annexe II, p. 88-94). Les *saltus* sont mentionnés en Afrique du Nord où les grands domaines sont bien implantés<sup>16</sup>, très peu dans les provinces nord-occidentales (l'examen des témoignages conduit à en éliminer plusieurs dont l'existence avait été supposée), jamais en Narbonnaise ni en Aquitaine ni, jusqu'ici, en Lyonnaise. C'est dire si ce nouveau document est original (tabl. I).

On estime généralement que les *saltuarii* impériaux sont très peu nombreux par rapport à l'étendue des domaines de l'empereur parce que la surveillance de ceux-ci est assurée par des soldats. L'idée, émise par Rostovzeff (1905), est souvent reprise, faute de mieux, pour expliquer cette pénurie ; fondée sur le principe discutable de l'adéquation entre volume documentaire et réalité, elle revient à cantonner les *saltuarii* dans une mission de police, alors que l'éventail de leurs compétences, sur le plan agricole, est beaucoup plus vaste. Hommes de statut modeste, avec des perspectives d'ascension sociale (beaucoup sont esclaves, mais plusieurs affranchis), les *saltuarii* ont pu financer dédicaces et épitaphes, parfois très laconiques (voir annexe II, n° 15, p. 92), souvent développées, dans une langue correcte ; couramment, ils font plus : un tombeau pour leur famille (au sens affectif sinon légal) (*ibid.*, n°s 19 et 20, p. 92 ; n° 32, p. 93) ; ils peuvent se rassembler, décider et financer en groupe une action d'importance non négligeable (*ibid.*, n°s 17 et 21, p. 92 et n° 27, p. 93 : portique, petits édifices), disposer de biens personnels (*ibid.*, n° 13, p. 91-92 : P. Publicius avait au moins un lopin privé sur lequel il a fait édifier un tombeau familial). Il n'y a pas à s'étonner de ce que Criciro ait pu payer une statuette de taille respectable.

Ce n'est pas le lieu de discuter des significations du mot *saltus*, sur lesquelles la bibliographie est considérable<sup>17</sup>. Il nous semble essentiel d'insister sur le fait que *saltus* recouvre un paysage et un mode de gestion, mais pas un statut foncier. En Afrique surtout, et pour les possessions impériales partout, *saltus* renvoie à des propriétés étendues qui comportent des zones exploitées sans être cultivées, mais *saltus* n'est équivalent que d'*agri siluestres* et *palustres*,

15. Aubert considère que la relative abondance des mentions de *saltuarii* dans l'épigraphie reflète leur position privilégiée dans l'organisation de l'exploitation (Aubert, 1994, p. 176 et n. 200).

16. Une des particularités des *saltus* et *fundi* africains par rapport à ceux des Gaules est leur association avec le mode d'exploitation du colonat et la question des *conductores*. La bibliographie est considérable, voir Capogrossi Colognesi, 1995, spéc. p. 208-210 ; Peyras, 1995.

17. Les termes *saltus* et *saltuarius* sont très souvent cités dans les travaux qui se rapportent au monde rural et aux exploitations agricoles. Pour une mise au point récente avec la bibliographie, voir Carlsen, 1996.

**Tab. I** – Récapitulatif des mentions épigraphiques de *saltuarii* et de *saltus* en Occident (voir annexe II, p. 48-54).

Province	Total : <i>saltus</i> + <i>saltuarii</i>	<i>Saltus</i>	<i>Saltuarii</i> esclaves	<i>Saltuarii</i> libres	Divinité
<b>Gaules</b>	3				
Belgique	2			1 1 incertain	Hercule
Lyonnaise	1			1	<i>IOM</i>
Aquitaine	0				
<b>Germanies</b>	2				
Germanie inférieure	1		1 esclave privé		Diane
Germanie supérieure	1	1			<i>Domus diuina</i>
<b>Provinces danubiennes</b>	5				
Dalmatie	2	2			
Norique	1		1 esclave privé		
Mésie inférieure	1	1			
Pannonie supérieure	1		1 esclave privé		Silvain
<b>Italie</b>	18				
Italie du Nord	7	2	3 esclaves privés 1 esclave impérial	1	Silvain : 2 <i>IOM</i>
Italie	7		5 esclaves privés	2	Silvain : 2
Rome et Ostie	4		2 esclaves impériaux	1 affranchi 1 statut indéterminé	Silvain Mars <i>Ficanus</i>
<b>Espagne citérieure</b>	2	2			
<b>Afrique</b>	5 <i>saltuarii</i>	non comptés (très nombreux)	2 esclaves impériaux 1 esclave privé	2 incertains	
<b>Total</b>	27 <i>saltuarii</i>	8 <i>saltus</i> hors Afrique	17 <i>saltuarii</i> esclaves	6 <i>saltuarii</i> libres et affranchis + 4 de statut incertain	

pas de *fundus*<sup>18</sup>. Les *saltus*, fournisseurs de bois, terrains de pâture, indispensables à l'équilibre économique rural, non soumis à une exploitation intensive mais entretenus et surveillés par les *saltuarii* pour le compte du ou des propriétaires, se distinguent par leurs spécificités agricoles. La présence d'un *saltuarius* révèle celle de *saltus* dans ce sens, mais pas celle d'une grande exploitation<sup>19</sup>.

## LES PRISCIACENSES

### QUI SONT LES PRISCIACENSES ?

Le pluriel indique qu'il s'agit d'un groupe humain, non autrement défini. Le nom dérive de l'anthropo-

18. Nous nous dissocions sur ce point de G. Ramilli qui considère *saltuarii* comme indissociable de *saltus* donc de *fundus* (Ramilli, 1974, p. 78, n. 5 et p. 79, n. 13). C. Lécivain (*s.v. silva*, dans Daremberg, Saglio, t. 4<sup>2</sup>, 1877, p. 1350) fait parfaitement la différence : le *saltus* est éventuellement une partie de *fundus*.

19. Voir Ferdière, 1988, vol. I, p. 114 : *saltus* = terres coloniales non attribuées, sans doute sur la foi des textes cités dans l'annexe II, n<sup>os</sup> 5 et 6 ; *id.*, vol. II, p. 119, *saltus* = zones frontières indéfinies. Voir aussi Flach, 1990.

nyme Priscus, très apprécié en Gaule, sous diverses formes (*OPEL*, III, 2000, p. 162-163), suffixé deux fois : la première avec *-acus*, terminaison d'origine gauloise utilisée couramment pour forger un toponyme, souvent à partir de l'identité du premier possesseur (Longnon, 1929, p. 75-77 ; Lambert, 2003, p. 39) ; la seconde avec *-ensis*, qui désigne des groupes humains, le plus souvent en relation avec des noms de lieux (Kircher-Durand, 2002, p. 185 ; Béal, 2008, p. 173-175). Cette double suffixation renvoie donc à une localisation, sans autre implication, notamment administrative.

Les *Priscienses* sont une collectivité qui n'exprime pas d'appartenance aux structures connues (*ciuitates, uici, pagi*) (Béal, 2008, p. 177). Ses membres sont liés par leur lieu d'implantation et des intérêts économiques partagés : installés là où avait habité un Priscus, ils exploitent ensemble au moins des forêts et des pâtures, peut-être en sus d'autres terres agricoles ; on sait très peu de choses du régime foncier en Gaule, mais dans cette région située entre la vallée de la Saône et les côtes du Mâconnais, où les terroirs sont complémentaires, la thèse d'un ensemble de parcelles est la plus plausible.

La nature de leur lien est qu'ils possèdent (ou exploitent) un *saltus*. L'agencement *saltuarius Prisciacesium* est sans équivalent en Occident où seuls des *saltus* propriétés privées de plusieurs individus sont connus (voir annexe II, n<sup>os</sup> 7, 9, 11, p. 91 et n<sup>o</sup> 22, p. 92). Parmi les attestations géographiquement proches (*ibid.*, n<sup>os</sup> 1 à 6, p. 88-91), celle dont on a considéré qu'elle apportait des informations sur les structures de *saltus* est celle de *Sumelocenna* (*ibid.*, n<sup>o</sup> 5 avec discussion) ; situé à la frontière orientale de la province de Germanie supérieure, ce *saltus* a été considéré comme dépendant de l'empereur, en relation imprécise avec le *tractus* et la *chora* (impériaux) homonymes, en tout cas en position extraterritoriale par rapport à la cité *Sumelocennensium*. En réalité, l'*ordo* cité dans l'intitulé est celui de la cité, et l'attestation ne peut être invoquée à l'appui de la conception d'un *saltus Prisciacesium* hors des structures municipales, situation qui eût, de toutes façons, été étrange en Gaule Lyonnaise, province peu comparable à la zone frontalière germanique.

Les *Prisciaceses* doivent constituer une association, sur une base géographique et économique, de personnes qui rentabilisent collectivement des portions de terroir. Si on imagine que les *Prisciaceses* habitent un *pagus*, la seule subdivision possible de la cité (Dondin-Payre, 1999, p. 196-224 et 2007, p. 400-401 ; Tarpin, 2003, p. 193-202), ils ne constituent pas la population d'un *pagus* qui, s'il existe, est une structure indifférente aux protagonistes qui ne la mentionnent pas (Béal, 2008, p. 177). Désignés comme l'employeur, au moins du travailleur forestier, donc ayant le droit de salarier collectivement du personnel, ils jouissent d'une personnalité publique. Leur identité n'est pas autrement précisée parce qu'elle n'est pas pertinente dans ce contexte, ou parce qu'ils n'en ont pas d'autre, ou parce que l'horizon de Criciro n'allait pas au-delà de son proche environnement. Rien n'autorise à en faire un groupe lié à un sanctuaire sous prétexte qu'il se trouve cité dans une dédicace ; aucun lien ne l'associe à un dieu, et on ne peut invoquer le parallèle de la relation supposée entre le *saltuarius* P. Ingenuvius Heliuss et un sanctuaire de la Vertu, qui n'est fondée en rien (voir annexe II, n<sup>o</sup> 12, p. 91).

## OÙ SONT LES *PRISCIACENSES* ?

### Le lieu et le contexte de la découverte

Dans sa première lettre à S. Reinach, Ravier, qui se présente comme propriétaire de la statuette en 1913, fournit quelques informations sommaires relatives à sa

découverte : « En faisant des fouilles dans un bois que je possède au sommet d'une montagne ou il a eu autrefois un château Gaulois Romain, on a fait la découverte de Deux statuettes, Jupiter et Minerve [*sic*] ». On l'a vu, bien que les sculptures aient été mises au jour dans le département du Rhône, G. Jeanton mentionne les sculptures dans le tome II de son ouvrage *Le Mâconnais gallo-romain*, dans la notice consacrée à la commune de Pruzilly (Saône-et-Loire). Il précise qu'elles ont été trouvées non loin de la limite de Pruzilly, « mais sur le territoire de Cenves au col de Rontey-Colon » (Jeanton, 1927, p. 63). Cette information, sans doute obtenue par Jeanton du propriétaire de l'époque, Protat (Chew, 2008), est confirmée par les informations livrées par le jugement du 24 mars 1914 déjà mentionné. Une recherche cadastrale a en effet révélé que les époux Mélinand-Perrachon, propriétaires du sol dans lequel furent mises au jour les deux statuettes, ne possédaient qu'une seule terre, située à Rontécolon. Il s'agit en l'occurrence d'une parcelle boisée<sup>20</sup>. Rontecolon (graphie actuelle) est un lieu-dit de la commune de Cenves, c'est aussi le point culminant du secteur à 743 m (fig. 11). Cenves, situé dans les monts du Beaujolais, à 6 km environ de Jullié, appartient au département du Rhône ; mais Rontecolon se trouve à une dizaine de kilomètres seulement au sud-ouest de Mâcon<sup>21</sup>. Le site domine les collines du Mâconnais à l'ouest de Mâcon et appartient, du point de vue physique, au même territoire. Si ténues soient-elles, les informations recueillies sur le lieu de découverte du Jupiter de la collection Protat se recoupent bien, mais n'apportent aucune information sur sa nature. L'existence du « château Gaulois Romain » de Ravier au col de Rontecolon n'est étayée par aucun indice. Dans cette région du nord du département du Rhône, l'occupation antique est particulièrement mal connue. Les travaux archéologiques se sont longtemps concentrés sur la métropole lyonnaise, aux dépens du reste du territoire. D'après la récente *Carte archéologique de la Gaule* pour le Rhône (Faure-Brac, 2006) aucun site n'est recensé pour l'époque romaine à Cenves, Jullié ou dans les communes environnantes. La seule analyse des deux objets découverts ensemble à Rontecolon, mais dont on ignore si d'autres pouvaient leur être associés, ne suffit pas à formuler des hypothèses sur la nature du site de leur découverte.

20. Ces informations essentielles nous ont été fournies par Monsieur Michel Gablin (Archives départementales du Rhône). Qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude.

21. Au début du Moyen Âge, Cenves appartient au comté de Mâcon ; il est vendu en 1233 à la famille de Beaujeu (Duby, 1982, p. 419).



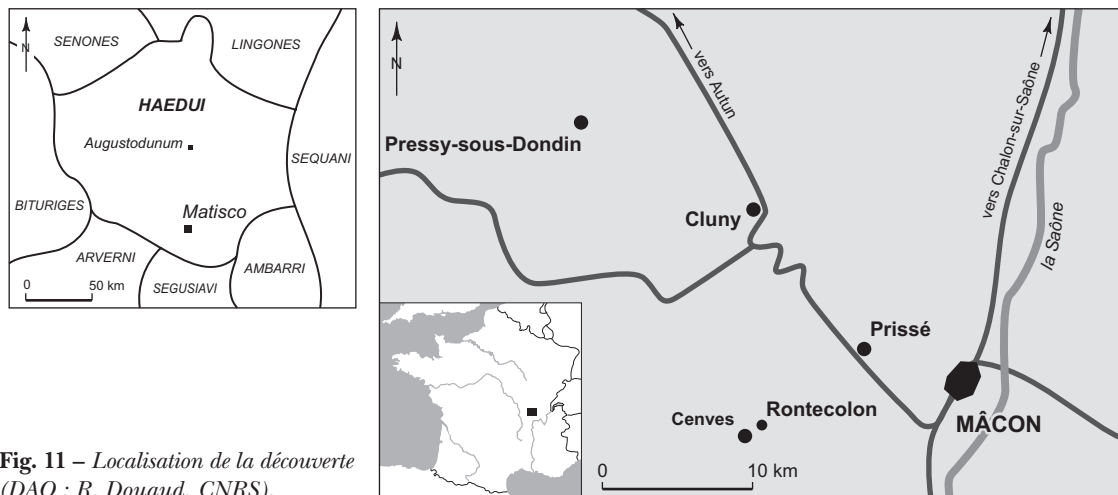


Fig. 11 – Localisation de la découverte (DAO : R. Douaud, CNRS).

La statuette de Minerve qui accompagne Jupiter ne nous est connue que par la photographie ancienne (fig. 1) et une courte description de Jeanton (Reinach, 1924, p. 22, n° 4 ; Jeanton, 1927, p. 63). L'affiche de la vente mentionnée *supra* indique toutefois les dimensions des objets vendus : la statuette de la déesse est haute de 22 cm. Selon Jeanton, des incrustations d'argent rehaussent le « bouclier » (l'égide ?) et le casque. Le type est des plus classiques, la sculpture semble de haute qualité : la pose est majestueuse, les plis du manteau souples et harmonieux, les détails de la sandale et du pied rendus avec beaucoup de soin. De facture beaucoup plus sophistiquée que Jupiter, elle ne sort pas des mêmes mains. Son excellent état de conservation amoindrit l'éventualité d'un dépôt de bronzier. Il semble donc exclu, faute d'informations sur les circonstances de découverte et sur le contexte archéologique local et régional, de fournir une explication indiscutable à l'enfouissement d'au moins deux statuette divines à Rontecolon. Les hypothèses habituelles (dépôt de sanctuaire, d'un site de sommet, butin de voleur...) peuvent être envisagées, mais aucune retenue fermement, faute d'indices.

### Les *Prisciaces*, l'*ager Prisciacensis* médiéval, Prissé, Pressy-sous-Dondin

Malgré leur identité floue, les *Prisciaces* sont si fortement liés à un territoire que, fait très exceptionnel, le lieu de mise au jour de la statuette a été initialement retrouvé grâce au contenu de son inscription, et plus précisément grâce à la mention des *Prisciaces*, avant que la découverte des documents d'archives conservés au MAN ne vienne confirmer cette piste : puisque le terme de *Prisciaces*

paraissait dériver de l'anthroponyme Priscus / Priscius, avec adjonction du suffixe *-i-ācus*, les travaux de Henri d'Arbois de Jubainville ont été utilisés avec profit. D'après lui, le suffixe *-ācus/-iācus* prenant la signification de « domaine de » et l'anthroponyme étant celui du premier propriétaire, l'évolution des finales en *-ac*, *-y*, *-ey*, *-ay*, *-é*, etc., selon les régions, permet d'identifier ces domaines antiques dans le nom des agglomérations modernes (Arbois de Jubainville, 1890, p. 125-178). Le lieu de conservation initial de la sculpture, seul connu, Mâcon, a été rapproché dans le Mâconnais de deux occurrences d'époque médiévale relevées par Arbois de Jubainville : une *villa Prisciacus* et un *ager Prisciacensis* documentés par des chartes de l'abbaye de Cluny, située à environ 20 km de Mâcon et par le Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon, recueil de chartes de la cathédrale de Mâcon. Parmi les quelque 630 actes enregistrés au profit de l'abbaye dans le seul Mâconnais, plusieurs chartes – la plus ancienne datée de 910-927 – mentionnent un *ager Prisciacensis* et des *villae* portant le nom de Prisciacus dans ce qui est alors désigné comme le *pagus* de Mâcon (Bruel, 1876, p. 133-134, n° 119<sup>22</sup>). Le Cartulaire de Saint-Vincent confirme ces données<sup>23</sup>. Les mutations des structures

22. Au X<sup>e</sup> s. encore, pour l'*ager Prisciacensis* (Bruel, 1876, p. 163-164, n° 169 ; p. 243-244, n° 252 ; p. 296-299, n° 295 et n° 297 ; p. 402-403, n° 416 ; p. 408, n° 421 ; p. 512-513, n° 527 ; p. 663-664, n° 709). Les *villae* médiévales portant le nom de *Prisciacus* sont situées dans l'*ager Prisciacensis*, en 947-948 (Bruel, 1876, p. 663-664, n° 709), mais aussi dans l'*ager Versiacense*, en juin 925 (Bruel, 1876, p. 243-244, n° 252).

23. Voir Ragut, 1864, n<sup>os</sup> LXXI, p. 60 ; CXIX, p. 89-90 ; CLVII, p. 108 ; CCLII, p. 133-134 ; CCXLI, p. 148-149 ; CCCCXL, p. 239 ; CCCCXV, p. 239 ; CCCCXCII, p. 289-290 (toujours pour le X<sup>e</sup> s.). Dans ces différents documents et dans ceux de Cluny, l'*ager Prisciacensis* apparaît sous différentes formes : *Prisciacensis*, *Prisciacensis*, *Prisciacus*, *Prisciacus*, *Prisciacus*, *Prisciacensis* (Bernard, 1853, p. 1095). Aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> s.,

agraires interdisent toute extrapolation et on s'abstiendra absolument d'affirmer que les *Prisciaces* antiques ont occupé le même territoire que les habitants de l'*ager Prisciacensis* médiéval, aux abords de Mâcon. Le « chef-lieu » de l'*ager Prisciacensis* médiéval est habituellement identifié au village moderne de Prissé, situé à environ 10 km à l'ouest de Mâcon, et à environ 25 km de Cluny (Arbois de Jubainville, 1890, p. 300 ; Holder, 1904, col. 1044 ; Nègre, 1990, p. 521, n° 8337). Des vestiges d'époque romaine ont été recensés sur le territoire de Prissé, mais la densité de l'occupation dans ce secteur ne rend pas l'observation très significative (Rebourg, 1994, p. 321, reprenant Jeanton, 1927, p. 51-52 et 1931, p. 78-79 ; Cogniot, 1991). Dans le Mâconnais, un autre toponyme au moins dérive de *Priscus/Prisciacus*, Pressy-sous-Dondin, à environ 40 km au nord-ouest de Mâcon, qui pourrait aussi prétendre au rôle de chef-lieu d'*ager* aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> s. et où des vestiges d'époque romaine sont également signalés (Rebourg, 1994, p. 380) <sup>24</sup>.

On peut, sans s'engager déraisonnablement, avancer que le *saltus* des *Prisciaces* est à situer dans la région comprise entre les deux agglomérations de Cenves et Prissé, à la limite méridionale de la cité des Éduens, et à proximité plus ou moins immédiate de Mâcon, *Matisco* antique, agglomération du territoire éduen.

### CRICIRO, LES *PRISCIACENSES*, *MATISCO* ET JUPITER *OPTIMUS MAXIMUS*

Le bénéficiaire du vœu, *Iuppiter Optimus Maximus*, est seul, sans divinité juxtaposée ; l'effigie coïncide avec le nom divin mentionné, ce qui ne va pas de soi, sans pour autant laisser de doute sur la volonté de Criciro d'honorer

le *pagus*, l'*ager* et la *villa* forment une hiérarchie de structures territoriales. Pour les questions de définition, composition, évolution, etc., en Mâconnais, voir Bange, 1984. Dans le *pagus* de Mâcon, l'auteur recense 71 *agri* et entre 350 et 400 *villae*, dont la nature est très différente de celle des *villae* antiques (Bange, 1984, p. 531).

24. Sans doute à la suite de T. Chavot mentionnant pour les *agri* médiévaux le nom moderne de leur ancien chef-lieu (Chavot, 1884, p. 32), A. Déléage indique pour l'*ager Prisciacensis* à la fois Prissé et Pressy-sous-Dondin, en citant comme référence la même charte du Cartulaire de Saint-Vincent (n° 192), mais sans relever le problème ; cette confusion reflète bien la complexité du dossier (Déléage, 1941, vol. 2, appendice II B, p. 822-823, n° 8 et p. 832, n° 17). Guy de Valous, dans son ouvrage sur le domaine de l'abbaye de Cluny aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> s., ne retient pas Prissé comme chef-lieu de l'*ager Prisciacensis* médiéval, mais Pressy-sous-Dondin (Valous, 1923, p. 140, p. 157 et p. 180). Enfin, F. Bange indique clairement que la *villa Prisciacus* peut être identifiée, soit à l'actuel Prissé, soit à Pressy-sous-Dondin (Bange, 1984, p. 553-554). Vers 910-927, une charte de l'abbaye de Cluny fait état d'une *villa Prisciacus* située dans le *pagus* d'Autun (Bruehl, 1876, p. 163-164, n° 169).

un dieu local assimilé à Jupiter romain <sup>25</sup>. Ce choix peut paraître insolite à deux titres. En premier lieu, Criciro est *saltuarius*, or, traditionnellement, le monde des *saltus* est associé à Silvain ; le *saltuarius* Pylades, très probablement esclave (voir annexe II, n° 18, p. 92), s'adresse à *IOM* dans des circonstances exceptionnelles, sans doute celles d'une campagne militaire victorieuse, mais, sur les autres dédicaces à des divinités (voir annexe II, p. 88 et tableau, p. 82), dont une n'est pas nommée (n° 34, p. 93), six s'adressent à Silvain (n°s 11 et 12, p. 91 ; n°s 17 et 22, p. 92 ; n°s 24 et 25, p. 93) et les cinq autres, outre à *IOM*, à Hercule (n° 2, p. 89), à Diane (n° 3, p. 89), à Mars *Ficanus* (n° 28, p. 93), au génie du lieu (n° 33, p. 93), sans compter les textes de *saltus* impériaux en relation avec le culte impérial : la domination de Silvain est vérifiée mais non hégémonique. D'autre part, si le choix de Criciro, banal en Occident, de s'adresser à Jupiter « très bon très grand » ne suscite pas de difficulté de principe, quels que soient son statut et sa place dans la société, eût-il même été esclave ; en revanche, contrairement aux dédicaces à Jupiter « très bon très grand », assez banales en Gaule romaine, les représentations figurées du dieu debout foudroyant sont d'une extrême rareté dans la petite et grande plastique. Il n'est pas contraignant que la représentation du dieu soit déposée dans un sanctuaire qui lui est dédié, et les lieux de culte du territoire des cités, couramment polyvalents, abritent des offrandes destinées à des divinités diverses ; ce pourrait être le cas ici si la statuette de Minerve était juxtaposée à celle de Jupiter, non fortuitement mais pour une raison culturelle ; toutefois, pour en juger, il faudrait connaître leur disposition au moment de la découverte. Une motivation à ce choix peut être avancée : il n'est pas impossible que Jupiter ait fait l'objet d'un culte et qu'il ait eu un sanctuaire, à Mâcon, ou/et à proximité <sup>26</sup>. Parmi la petite vingtaine d'inscriptions latines recueillies à *Matisco*, dont au moins treize funéraires, deux s'adressent à Jupiter (*CIL*, XIII, 2581 et 2583) ; l'une d'elles (2583), dédiée à Jupiter et à l'empereur, mise au jour en 1811 lors de la construction de la nouvelle église Saint-Vincent, est gravée sur un bloc en pierre considéré comme une base de statue. L'un des côtés, très mutilé, porte, sculptée en bas relief, la main de Jupiter brandissant le foudre, le reste du corps ayant disparu (fig. 12). Depuis longtemps, la tradition savante situe à Mâcon, sur le site de l'ancien hôpital, un temple de Jupiter. Aucune découverte

25. *Interpretatio romana* en Gaule (Van Andringa, 2002, p. 133-135). Voir le Jupiter à la roue de Landouzy-la-Ville dédié à *IOM* / *et n. Aug.* (*CIL*, XIII, 3527).

26. Jupiter à Mâcon, voir Van Andringa, 2002, p. 166.



Fig. 12 – Bloc inscrit et sculpté de Mâcon (Saône-et-Loire)  
(d'après Canat, 1856, pl. XII-1-2).

archéologique ne confirme cette implantation, mais l'édification d'un sanctuaire de Jupiter à Mâcon n'est pas inenvisageable. Si *Matisco* (César, *B. G.*, VII, 90) reste encore assez mal connue, sa situation au contact de la Saône et de la voie d'Agrippa, un des principaux axes routiers de la Gaule romaine, en fait une agglomération d'intérêt stratégique et économique certain. Un *duumvir* flamine du culte impérial et des *augustales* y sont attestés (*CIL*, XIII, 2585 et 2584). Si Criciro honore un Jupiter d'aspect très gallo-romain, sous sa nomenclature la plus romaine, peut-être est-ce parce qu'il était entré en contact avec celui-ci à *Matisco*.

\*  
\* \*

Sous une apparence relativement anodine la statuette de Jupiter de Rontecolon associe une représentation divine originale à une base inscrite d'intérêt considérable<sup>27</sup>. Elle confirme l'existence, pressentie mais rarement incarnée, de personnes que les structures administratives civiques ne concernent pas directement, auxquelles leurs compétences professionnelles assurent une place stable dans leur communauté, une communauté circonscrite géographiquement. Le garde forestier Criciro et l'artisan métallurgiste Sabellus, d'extraction indigène, ont assez de culture, de revenus et d'originalité d'esprit pour fabriquer et légender une statuette sortant des normes communes de sa catégorie. Hors des normes de taille et hors des normes par le choix de la divinité représentée, qu'ils ont pu connaître à la ville, *Matisco*, l'agglomération éduenne proche du lieu où ils exerçaient leurs talents, et où l'offrande a été retrouvée, ville aisément accessible, où le bronzier Sabellus pouvait bénéficier d'une clientèle. Les *Priscienses* sont difficiles à cerner, mis à part leurs intérêts économiques, mais leur souvenir s'est, sans conteste, perpétué jusqu'au X<sup>e</sup> s. dans la toponymie mâconnaise. En dépit de la défiance qu'inspire la superposition des structures médiévales aux structures antiques (Bange, 1984, p. 535-536), l'apparition de cette communauté rassemblée autour d'activités concrètes, au moins l'exploitation des bois et des pâtures, est-elle l'indice de l'existence de précurseurs des collectivités médiévales ? Elle confirme que les campagnes gallo-romaines sont exploitées dans des cadres divers, domaines appartenant à des résidents urbains, mise en valeur par de grands propriétaires, exploitation par des petits fermiers, mais aussi sous des formes plus difficiles à percevoir comme des associations organisées selon des critères souples, qui comblent quelques-uns des vides de l'image de la Gaule romaine rurale et mettent en lumière son étroite complémentarité avec la Gaule urbaine.

27. Lors de l'acquisition de l'objet, l'aide de Colette Bémont, pour la première lecture de l'inscription, a été déterminante, qu'elle en soit chaleureusement remerciée. Nous remercions également Thierry Borel, Clotilde Proust, Annemarie Kaufmann-Heinmann et Michel Gablin.

## ANNEXE I

**ATTESTATIONS DE EX VOTO SOLVIT LIBENS  
MERITO ET DES VARIANTES**

La liste suivante a été établie aussi soigneusement que possible ; des références peuvent manquer, mais il en découle avec une absolue certitude que l'élosion de *uotum* dans les formules dédicatoires est très localisée, particulièrement appréciée en Germanie supérieure, et qu'on ne peut ni l'associer à un niveau culturel inférieur (la plupart des dédicants sont des citoyens romains), ni la dater, sinon des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> s.

Il existe des nuances dans ces variantes par rapport à la formule canonique *ex u s l m* : si un agencement qui commence par *Matris sacrum ex uoto* et se termine par *s l m* (*ILTG*, 306 = *AE*, 1959, 130) est le parallèle du nôtre, *ex uoto Neutto Tagausi u s l m* (*CIL*, XIII, 3628 = *ILB*<sup>2</sup>, 59) est conforme au schéma commun. On peut le rapprocher aussi de *CIL*, VI, 521 : *Q. Munatius Trochorus ex uoto soluit uotum Munatiorum*.

**GAULES ET GERMANIES : 21 OCCURRENCES****Narbonnaise : 5 occurrences, dont 4 dans la cité  
de Vienne**

*CIL*, XII, 2222 = *ILN*, V<sup>2</sup>, 454, La Terrasse : *Mercurio Aug. L. Divius Rufus ex uoto s. l. m.*

*CIL*, XII, 2410 = *ILN*, V<sup>2</sup>, 595, Aoste, *uicus Augustum*: *Ioui OM Augusto sacrum Q. Valerius Senecio ex uoto s. l. m.*

*CIL*, XII, 2437 = *ILN*, V<sup>3</sup>, 628, La Chapelle-du-Mont-du-Chat : *Mercurio Aug. Sex. Apicius Successus ex uoto s. l. m.*

*CIL*, XII, 2446 = *ILN*, V<sup>3</sup>, 693, Brison-Saint-Innocent : *Dominis ex{s} uoto s. l. m. M. Carminius Magn(us) pro salute sua et suorum.*

*CIL*, XII, 247 = *ILN* Fréjus, 1, Fréjus : *Apollini ex u. l. m. Receptus et Cresces.*

**Aquitaine : 1 occurrence**

*CIL*, XIII, 588, Bordeaux/Burdigala : *C. Iul. Seu(e)rus ex uoto pos{s}uit l. m.*

**Lyonnaise : 1 occurrence**

*CIL*, XIII, 2891, Avallon : *[A]ug(usto) sac. deo Mer[c]urio Am[mi]us(?) Celsus [A]mbioric[i]s [f(i)lius(?)] ex uoto sol(uit) lib(ens) m.*

**Belgique : 2 occurrences**

*CIL*, XIII, 3647, Trèves/Augusta Treuerorum : *In h. d. d. I O M arcum cum osti(i)s Melius Finitimus ex uoto s. l. m.*

*CIL*, XIII, 4684, Soulosse-sous-Saint-Élophé/Solimariaca : *D(eo) M(ercurio) et Rosmert(a)e dono dedit Albuca ex uoto s. l. m.*

**Germanie inférieure : 1 occurrence**

*CIL*, XIII, 8497, Deutz/Diuitia, près de Cologne : *Matribus Suebis Aemilius Primitiuus ex uoto l. m. Maximo et Aeliano* (date : 223).

**Germanie supérieure : 11 occurrences,  
dont 1 incertaine**

*CIL*, XIII, 5235, Baden/Aquae Helveticae : *Mercurio Matutino IV[...]ris ex uoto [s.] l. m.*

*CIL*, XIII, 5236, *ibid.* : *Deo inuicto Tib. Cassius Sanctus et Tib. Sancteus Valens p(osuerunt ?) e(x ?) u(oto ?) l(aeti ?) l(ibentes ?).*

*CIL*, XIII, 6034, Gundershoffen et 6044, Reichshoffen : *Deo Mercurio s. Victorina Natalis ex u. p. l. l. m.* La première dédicace est endommagée mais la formule est similaire à celle de la seconde.

*CIL*, XIII, 6103, Dudenhofen, près de Spire : *Pro salute Messi Vitalis Irenicus ex [u.] l. l. m.*

*CIL*, XIII, 6263, Alzey/vicus Altiensium : *In honorem d. d. deo Mercurio et Rosmerte Secundius ex uoto posuit laetus lib. m.*

*CIL*, XIII, 11604, Strasbourg/Argentorate : *I O M et Iunoni Reginae Seuuo Seccali in suo ex uoto posuit l. l. m.*

*CIL*, XIII, 11647, Saverne/Tabernae : *In honorem domus diuinae deabus Quadrubis Marcianus Auitianus m. l. VIII Aug. ex u. p. l. l. mer. pro salute Iassae Titiolae coniugis.*

*CIL*, XIII, 11696 = *ILS*, 9305 = *AE*, 1905, 58 = *AE*, 1962, 342, Eisenberg : *Deo Mercurio et Rosmer. M. Adiutorius Memmor d(ecurio) c(iuitatis) ST(?) ex uoto [u. ?] s. l. m.*



*CIL*, XIII, 11698 = *AE*, 1905, 59, Eisenberg : *In h. d. d. M. Adiutorius M/emor d(ecurio) c(ivitatis) ST(?) ex uoto s. l. l. m.*

*AE*, 2003, 1279b, Germanie supérieure, lieu inconnu : *Mapil(ius) Mapilianus su(b)pr(a)efect(u)s aquarum dei Boruonis ex aere fracto {et} excicatoriam f(ecit) ex uoto s. l. m.*

#### EUROPE CENTRALE : 4 OU 5 OCCURRENCES

##### Rétie : 1 occurrence

*AE*, 1982, 726, Augsburg/Augusta Vindelicorum : *Fl(auius) Eudiapractus Isidi Reg(inae) ex uoto s. l. m.*

##### Norique : 1 occurrence douteuse

*ILLPRON* 769, Zollfeld : ...]ian(ius?) [3 l.]anus [domo] Roma [ex u]oto [s. l. m.].

##### Pannonie inférieure : 1 occurrence

*CIL*, III, 3369, voir *AE*, 2004, 1133, Aquincum : *Silvano Siluestri T. C(laudius?) Magnio ex uoto s. l. m.*

##### Mésie inférieure : 2 occurrences

*AE*, 1975, 743 = *AE*, 1979, 548, Mihailovgrad, *Montana* : *Felic(iter) Dianae [Reg(inae)] T. Flawi[us] Iulius (centurio) [leg.] I Ital. pra[ep.] n(umeri) c. R. cum suis ex uoto s. l. m.*

*AE*, 1987, 884, Mihailovgrad : *Feliciter Apollini sancto T. Fl. Iulius (centurio) leg. I Ital. praep. n. c. R. cum suis ex uoto s. l. m.*

## ANNEXE II

### SALTUS ET SALTUARIUS DANS L'ÉPIGRAPHIE LATINE

Nous nous sommes efforcées de recenser les mentions épigraphiques de *saltus* et *saltuarius* pour l'Occident romain, en réservant un traitement particulier à certains cas : nous avons écarté les références incluses dans des textes réglementaires (par ex. en Bétique le *Senatus Consultum de Pisone patre*, *CIL*, II<sup>2</sup>, 5, 900) et avons retenu, pour l'Afrique, les attestations de *saltuarius*, mais pas des très nombreux *saltus* (pour la Medjerda, voir Peyras, 1995, p. 124-125 avec bibliographie), associés à la question spécifiquement africaine du colonat. Le total (tableau) est très faible par rapport à la place que les *saltus* occupent dans l'historiographie, car ils sont beaucoup plus documentés par la littérature agromique, juridique et historique (Ramilli, 1974, p. 77, avec raison : « *saltuarius* è un termine molto raro »).

#### GAULES : 3 OCCURRENCES

##### Aquitaine : aucune

##### Lyonnais : 1 occurrence

Voir texte *infra*.

##### Belgique : 2 occurrences

1. Finke 328 ; cf. Lazzaro, n° 61, Heidelberg, près de Waldfishbach-Burgalben, Palatinat :

*D. M. ?] / T(iti) Publici Terti / saltuari.*

La pierre est complète en bas, brisée en haut ; cette stèle fait partie des épitaphes trouvées dans les fortifications de l'enclos (qui daterait de la fin du III<sup>e</sup> s. ou du début du IV<sup>e</sup> s.), au sommet du Heidelberg, encore désigné comme *saltus* à l'époque mérovingienne ; c'est pourquoi on peut proposer avec une extrême vraisemblance *D. M.* Des fouilles ont livré divers instruments (MacMullen, 1962, p. 279), et une autre stèle, anépigraphie, sur laquelle figure un couple dont l'époux tient une petite hache, ce qui a conduit à supposer qu'il s'agissait d'un garde forestier. Ces travailleurs sont considérés comme les précurseurs des gardes forestiers actuels ; aujourd'hui, une reproduction de la sculpture, accrochée au rocher, est censée symboliser « le *saltuarius* et sa femme » (nous n'avons pu consulter H. Schreibmüller, « *T. Publici Terti saltuari. Was bedeutet saltuarius?* », *Pfälzisches Museum*, 1928, p. 300 sq. ; H. Bernhard, *Heidelberg bei Waldfishbach - Ein kaiserlicher Domänensitz (Saltus)?*, in K.-H. Rothenberger et al., *Pfälzische Geschichte*, I, Speier, 2002, p. 82-83 ; F. Sprater, « Deutsches ältestes Forstamt », *Forstwissenschaftliches Centralblatt*, 69, 1950, p. 421-426). Si le milieu boisé semble une constante historique, il n'est pas assuré que ceux qui l'exploitaient dans l'Antiquité y habitaient en permanence, bien que de nombreuses preuves d'implantation humaine aient été relevées (Zangemeister, 1885). Les inscriptions, en réemploi dans le mur tardif, doivent plutôt venir d'une nécropole de la localité proche, Waldfishbach, où ces gardes forestiers

devaient vivre : tous les textes de Waldfischbach proviennent du Heildsburg (*CIL*, XIII, 4515-4524). En dépit de l'incrédulité de Zangemeister, qui estime que les matériaux étaient assez nombreux au sommet, les pierres taillées ont dû être portées en haut de la colline pour construire le rempart. Date : III<sup>e</sup> s. ? (c'est la date avancée par Zangemeister, car il s'agit de grès rose alors qu'aux deux premiers siècles le grès utilisé est gris ou blanc).

Le gentilice Publicius pourrait signifier qu'un esclave affranchi par une collectivité civique était à l'origine de la famille de Publicius Tertius, mais il n'en découle pas que T. Publicius Tertius lui-même n'était pas citoyen romain (voir n° 13, p. 91-92).

## 2. *AE*, 1976, 472, Deneuvre/Donobriga ?

Publié ainsi : *Deo H[erculi] / M(arcus) C[...]/us Pr[...]* / *LAVX [...]* / *saltu(?) [...]* / *REFIL [...]* / *u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*, d'après R. Billoret (*Gallia*, 34, 2, 1976, p. 353-356, fig. 3), partiellement revu par G. Moitrieux (1992, p. 81, I, 90), reste peu compréhensible.

Il faut lire : *M(arcus) C[gentilice, puis début du surnom]/us pr[fo]* début du nom de l'épouse / *la ux[ore]* peut-être *sua, et* plutôt que *pr[fo salute]* comme le propose G. Moitrieux, puis le nom de l'épouse / *la / saltu[s ? -arius ?] [...]/re fil(ia) [...]* / *u. [s. l. m.]*

Il est impossible de se prononcer sur le statut civique de l'éventuel *saltuarius*, mais le milieu est citoyen.

## GERMANIES : 2 OCCURRENCES

### Germanie inférieure : 1 occurrence

3. Finke 359 = *AE*, 1929, 55 = 1938, 32 ; voir Lazzaro, 1993, n° 246, Weilerswist.

*Dean(a)e / Vegetus / saltuarius / u(otum) s(oluit) l(ibens) m(erito)*.

La condition servile est probable.

### Germanie supérieure : 1 occurrence

4. *AE*, 1913, 123 et *CIL*, XIII, 11944, Trebur (à exclure).

*[In h(onorem)] d(omus) d(iuinae) / [deae Vi]rodacthi / [pag]us* (plutôt que *[uic]us Nidensis / et uicani August(ani) / publice fecerunt*).

La première transcription de cette inscription (*AE*) était : *[In h(onorem)] d(omus) d(iuinae) / [deae] Virodac(th)i / [saltu]s Nidensis / et uicani August(ani) plutôt que -orum) / publice fecerunt*. La pierre, de provenance incertaine, fut scellée dans le mur de l'église de Trebur, et reprise dans le *CIL*, en 1916, comme un texte différent de celui de l'*AE*.

Alors, la restitution *saltus* disparut, avec raison. Mais la substitution de *uicus (Nidensis)* n'est pas satisfaisante : la juxtaposition de *uicus Nidensis* et de *uicani Augustani* est illogique (pourquoi deux *uici* seraient-ils juxtaposés ?) et non conforme à la documentation (pourquoi dirait-on *uicus uicani* et jamais *uicus* ?). L'association entre un *pagus* (ici *Nidensis*) et des *uicani* (ici *Augustani*) est, en revanche, bien connue (Dondin-Payre, 1999, p. 214-222). Le *saltus* ne doit donc pas être comptabilisé.

## 5. *CIL*, XIII, 6365 = *ILS*, 7100, Rottenburg/Sumelocenna.

*In honorem / domus diuin(ae) / ex decreto ordinis / saltus Sumelocennen/sis curam agentib(us) / Iul(io) Dextro et C. Turran(io) / Marciano [4 lettres manquent ...]IAG.* (= *mag(istri)* ?).

Compris ainsi : « En l'honneur de la maison impériale, sur décret du *saltus Sumelocennensis*, Julius Dexter et C. Turranus Marcianus, administrateurs du *saltus*, prenant soin (de l'exécution) ».

Pour bien analyser cette inscription, il faut retracer son histoire. Son origine est absolument sûre (Mommsen soupçonnait que plusieurs inscriptions de Rottenburg étaient falsifiées) : elle a été trouvée le 23 décembre 1850, lors des fouilles d'une fontaine, à Rottenburg, le chef-lieu de la cité des *Sumelocennenses*, dans une zone riche en vestiges romains « sur le chemin de Weggenthal », dans la partie nord-ouest de la ville. Le témoin oculaire, appelé sur place, était Ignaz von Jaumann (1778-1862), théologien éclairé, doyen de la cathédrale de Rottenburg, doté d'une excellente culture classique et passionné par les antiquités de son diocèse (il écrivit deux monographies, encore utilisées : Jaumann, 1840 et 1855). La dalle était posée à plat et fermait une cavité qui ne contenait plus que de la boue. Jaumann pensa, à tort, qu'il s'agissait d'une pierre de fondation, alors qu'elle était certainement en réemploi. Elle était intacte, c'est en l'extrayant que les ouvriers en détachèrent un morceau dans la partie inférieure, que Jaumann put voir et déchiffrer ; il ne s'agit pas d'un effacement volontaire, comme il est parfois dit. Jaumann publia la découverte dans les *Bonner Jahrbücher*, 16, 1851, p. 133-134 et 18, 1852, p. 221-224 ; elle fut reprise dans Brambach, 1866, n° 1633 et passa au *CIL* ensuite. Contrairement à l'impression que donne la rubrication actuelle (le document est au Römisches Stadtmuseum à Rottenburg-am-Neckar, près de Stuttgart), la lecture de la 3<sup>e</sup> ligne, notamment de *saltus*, n'était pas évidente, et Jaumann ne déchiffra que le nom de la cité, qu'il connaissait : *Sumelocennen/sis*.

La mention de *saltus* a été rapprochée très vite par Mommsen d'un cursus équestre de *Dusa/ Düsdsche*, en Bithynie (*IGR*, III, 70 = *ILS*, 8855), sur lequel le procurateur anonyme est dit *epitropos choras soumelonnèsias kai hyperlimitanès* ; la similitude de toponyme est significative, mais *chora* n'est pas l'équivalent de *saltus* et est associé à une région *trans-limitana*, celle qui, pense-t-on, se trouve entre les limites des époques d'Hadrien et de Domitien-Trajan. Dans une troisième phase, une seconde association fut proposée par H.-G. Pflaum avec la restitution [*leg. Aug. leg. V/III Aug. et tra[ct. Sumelocen.]*] d'une inscription de Capoue : *CIL*, X, 3872 (Pflaum, 1963). On avait donc, outre la *ciuitas*, un *saltus*, une *chora* et un *tractus* désignés par le même adjectif toponymique. Les deux derniers étant associés à un procurateur impérial pour l'un, au légat de la VIII<sup>e</sup> légion Auguste pour l'autre ; il est certain qu'il s'agit de territoires contrôlés, sous une forme ou une autre, par l'empereur, parce que ce sont des domaines impériaux, a-t-on pensé, mais aussi, étant donné les dénominations *tractus* et *chora*, placés sous autorité impériale, hors de la cité, non seulement pour des raisons économiques, mais aussi par sécurité, à cause de la proximité de la frontière, ce dont rendrait compte l'association avec le mot *hyperlimitanè*. On a toujours lu les lignes 3-5 de la dédicace impériale ensemble : « par décret de l'ordre du *saltus Sumelocennensis* » (Atkinson, 1924 ; Pflaum, 1963 ; Wiegels, 1989), ce qui implique cette exterritorialité du *saltus* par rapport à la *ciuitas Sumelocennensium*, et rend difficile l'articulation avec la structure civique (bilan de la question avec bibliographie dans Raepsaet-Charlier, 1999, p. 308-309). Or, l'examen des emplois de la formule très courante *ex decreto ordinis* montre que :

- sa place après le bénéficiaire de la dédicace et avant l'explicitation de celle-ci est normale ;
- dans une écrasante majorité des cas, l'*ordo* est celui de la cité, précision qui n'est donnée que rarement, tant elle est évidente ; alors *municipium* ou *ciuitas* est souvent accompagné d'un adjectif élogieux, en Afrique et en Espagne surtout ;
- les (rares) mentions certaines d'*ordines* autres que celui des décurions concernent les *Augustales*, qui leur sont souvent associés ; les autres (le *pagus* de Naix-aux-Forges/*Nasium*, *CIL*, XIII, 4643, Leuques, Gaule Belgique, les *uicani* de *Neriomagus*/*Néris-les-Bains*, Bituriges Cubes, Aquitaine, *CIL*, XIII, 1378) sont des restitutions discutables car non argumentées ;
- l'*ordo* est intervenu pour donner une autorisation, le plus souvent d'utilisation du domaine public pour élever une statue, une dédicace...

Étant donné que, dans les provinces nord-occidentales et en Italie, les *saltus* connus soit appartiennent à des particuliers (voir n<sup>os</sup> 7, 9, 11, p. 91 et n<sup>o</sup> 22, p. 92), soit relèvent de l'administration municipale (voir n<sup>o</sup> 10, p. 91 ; n<sup>o</sup> 13, p. 91-92 ; n<sup>o</sup> 16, p. 92 et n<sup>o</sup> 29 p. 93), il faut lire :

« En l'honneur de la famille impériale, par décret de l'ordre (des décurions de la cité de *Sumelocenna*), le *saltus* de *Sumelocenna* (a fait cette dédicace), Julius Dexter et G. Turranius Marcianus... étant chargés de son exécution. » Le texte est alors logique puisqu'on mentionne un donateur, absent dans la précédente interprétation.

La fin de l'intitulé manque aujourd'hui ; on voit un C ou un G final ; Jaumann certifiait qu'on pouvait lire IIVIRIS CI, qu'il développait en *duumuiris ci(iuitatis)* ; il n'est pas impossible qu'il y ait eu un I après le C, mais il est certain qu'il n'était pas précédé d'un S mais d'un A et d'une barre - I ? L ? Ce n'est pas la gravure, qui ne correspond pas à ce mot, mais le présupposé de l'existence d'un *ordo* de *saltus* qui a conduit certains à lire MAG = *magistri*, et à en déduire l'autonomie du *saltus* qui aurait eu une administration propre, avec *ordo* et magistrats (précisons toutefois que le *magister* n'est pas un *magistratus*), et, à partir de là, de développer des théories sur l'exterritorialité de certains *saltus*, qui auraient été des entités autonomes, hors de toute structure municipale. Il nous semble que cette dérive est injustifiée et que la dédicace dit autre chose : un *saltus*, public (voir n<sup>o</sup> 13, p. 91-92 et n<sup>o</sup> 29, p. 93), de la cité de *Sumelocenna*, fait une dédicace impériale (voir n<sup>o</sup> 13, p. 91-92 ; n<sup>o</sup> 21, p. 92 et n<sup>o</sup> 27, p. 93) ; cette dédicace est sur le territoire public de la cité, au chef-lieu ; l'ordre décurional donne son autorisation à cette localisation, et la cité est représentée par deux citoyens romains dont il ne serait pas extravagant de penser qu'ils sont magistrats (voir n<sup>o</sup> 10, p. 91 et n<sup>o</sup> 16, p. 92). L'articulation entre le *saltus* et la cité ne pose plus de problèmes insolubles.

La mention de *saltus* est certaine, mais cet unique exemple d'extraterritorialité de *saltus* doit être récusé.

6. *CIL*, XIII, 6482 = *ILS*, 7103, Bonfeld dans la *ciuitas Alisinensis* ? (à exclure).

*In h(onorem) [d(omus) d(iuinae)] / genium c(iuitatis) / Alisin(ensis ?) L(ucius) Aue/ntinius M/aternus / d(ecurio) c(iuitatis) s(altus ?) T(ranslimitani ?) / don(auit).*

Cette lecture est incompréhensible : il y aurait deux cités, une nommée *Alisin*, une autre associée on ne sait comment à un *saltus* ; on retiendra l'interprétation *d(ecurio) c(iuitatis) s(upra scrip)t(ae)* qui n'est pas parfaitement satisfaisante, mais beaucoup plus logique. Le *saltus* est sans doute fictif (Raepsaet-Charlier, 1999, p. 304-305). M.-Th. Raepsaet-

Charlier a proposé une autre hypothèse : que C S T désigne une cité des Suèbes, à distinguer des *Suebi Nicrenses* (Raepsaet-Charlier, 1999, p. 316-317). Quoi qu'il en soit, le *saltus* ne doit pas être retenu.

#### DALMATIE : 2 OCCURRENCES

7. *CIL*, III, 3214<sup>18</sup> et p. 2328<sup>178</sup>, Senj/*Senia*  
 ... *Sex(ti) M(e)til[li] Max(imi) / [d]e salt[us] / [...]*  
*CIL*, III, 13340<sup>10a</sup> et p. 2328<sup>178</sup>, Krk/*Curicta*, Otok.  
*De salt(u) / Sex(ti) M(e)telli Max(imi)*.  
*CIL*, III, 13340<sup>10b</sup> et p. 2328<sup>178</sup>, Krk/*Curicta*, Otok.  
*De salt(u) / Sex(ti) M(e)telli Max(imi)*.

8. *AE*, 1995, 1229, Trogirska Zagora, près de Trogir/*Tragurium*.

*F(inis) n(ouus) sa(ltus) t(erritorii) Tar(ionae) ex de(creto) P(ubli) Cor(neli) Dol(abellae)*.

*AE*, 1995, 1230, *ibid*.

*Sal(tus) te(rritorii) Ta(rionae) ex d(ecreto) Dol(abellae) leg(ati)*.

Sans la seconde inscription, on n'aurait pas rétabli *saltus* dans la première car ces textes rupestres, très difficiles à déchiffrer, sont douteux ; l'auteur lui-même se demandait s'il ne fallait pas lire *ca[s]t(elli)*. Dans l'état actuel de la documentation, il semble bien qu'il y ait un *saltus* dont les limites auraient été fixées par P. Cornelius Dolabella légat en 14-20 apr. J.-C. (*PIR*<sup>2</sup> C, 1348).

#### NORIQUE : 1 OCCURRENCE

9. *CIL*, III, 5048, Wildbad/*Noreia*.

*D. M. / Surianus / ser(uus) salt(uarius) / Sab(ini) Maxi(mi) / et Catul(la) / co(niux) f(ecerunt) uiu(i)*.

L'esclave Surianus travaille comme garde forestier pour Sabinius Maximus qui possédait un grand domaine comportant des *saltus* (voir n° 11, p. 91).

#### MÉSIE INFÉRIEURE : 1 OCCURRENCE

10. *CIL*, III, 14211<sup>2</sup> = *AE*, 1896, 117 = *AE*, 1900, 25, Ghigen/*Oescus*.

*M(arco) Titio / M(arci) fil(io) Pap(iria) / Maximo / Huirali / iter(um) q(uin)q(uennali) / col(oniae), fla(mini) per(pet)uo, praef(ecto) / saltus, / patr(ono) fabr(um), / Narcis(sus) actor*.

*AE*, 2005, 1325, Ghigen/*Oescus*.

*T. Flauio T. f. Pap. / Valentino eq. R., / flam. et Huiral. / col., praef. salt(us), / patron. colleg. / fabror. coloni/arum Oes(censium) et Apul(ensium), / patrono col. Vl(p)iae / Oescensium / bono ciui et*

*ama(tori) rei p. ob meri/ta eius in re publ. / conlata sp(lendissimus) ordo / ex suo*.

Il faut rapprocher ces deux mentions de préfets de *saltus* et donc les deux *saltus* ; les deux mentions se complètent : les magistrats municipaux ont exercé des fonctions similaires, même si Flavius Valentinus est passé dans l'ordre équestre alors que Titius Maximus était sur le seuil. Le statut du *saltus* est municipal, non impérial : Titius n'est pas chevalier, et les *fabri* du *saltus*, seuls concernés par le premier texte, étaient, d'après le second, dans le même collège que les autres *fabri* des colonies de Ghigen et d'Apulée. Date : époque sévérienne (voir *AE*).

#### PANNONIE SUPÉRIEURE : 1 OCCURRENCE

11. *AE*, 1938, 168 = *AE*, 1994, 1397, Bruck an der Leitha, près de *Carnuntum*.

*S[il(uano)] Sil(uestri) / Mogeti/us seru(us) / saltuariu/s Flauio[r]/um Vict(orini) et / Victor(is) / s. u. [l. m.]*.

L'esclave Mogetius travaille comme *saltuarius* pour deux membres d'une même famille, frères ou père et fils (voir n° 9, p. 91).

#### ITALIE DU NORD : 7 OCCURRENCES

##### Vénétie et Istrie : 4 occurrences

12. *CIL*, V, 2383 = *ILS*, 3524, Ferrare.

*S(iluano) Aug. s. / C. Ingenuuus Helius / saltuar(ius) Virtutis / u. m. l. p(osuit)*.

Le génitif *Virtutis* est difficile à interpréter ; on a le plus souvent proposé de sous-entendre *templum* (Ramilli, 1974, p. 80 ; plus prudent, Carlsen, 1996, p. 248), mais cette proposition est fondée implicitement sur l'attribution d'un contenu religieux à *Virtutis* ; il est plus plausible de penser à une communauté.

13. *CIL*, V, 715 = *ILS*, 6682 = *Ilt*, 10<sup>4</sup>, 340, Aidussina, près de Trieste.

*P. Public(ius) Vrsio / u(iuus) s(ibi) f(ecit) et / coniugi kariss(imae) / Voltiliae Satunn() ; / dum saltus pu(blicos) curo d[e]cidi hoc in pri(uato) agello*.

Ce cas est à rapprocher du n° 1 (p. 88) : Publicius Ursio est, d'après son surnom, d'origine indigène, peut-être affranchi public ou descendant d'affranchi public, d'après son gentilice ; sa femme est aussi citoyenne. Employé sur les *saltus* publics de la cité de Trieste, l'*ager Tergestinus*, Publicius Ursio, pour éviter les contestations, précise que le



tombeau familial est construit sur son petit domaine privé et n'empiète pas sur les terres dont il a la charge (Tassaux, 2003, p. 109 pour le sens d'*agellus*, « exploitation de petite taille »). Le titre exact de Publicius Ursio est discutable : la périphrase *saltus publicos curo* peut recouvrir la fonction de *saltuarius*, ou celle, peut-être plus prestigieuse, de *curator saltus* (voir n° 16, p. 92). Quoi qu'il en soit, le texte prouve que les *saltuarii* peuvent jouir d'une petite aisance qui leur permet d'acquérir des terres (voir nos 21, p. 92 et 27, p. 93). Pétrone le confirme quand il évoque les *saltuariorum testamenta* (*Satiricon*, 53, 9).

14. *AE*, 1957, 131 = *AE*, 1975, 426, voir *AE*, 2004, 619 = *Ill*, 10<sup>5</sup>, 806, Manerba del Garda.

[D.] M. / [V]ictorini / C. Garg(ennius) Fes/[tus] **saltuario**.

Voir Tassaux (2003, p. 110) sur l'intégration éventuelle du *saltus* aux terres de la *uilla* de Pieve di Manerba.

15. *AE*, 1999, 700, Voghiera.

*Halus* / *Augustae* / **saltuarius**. Date : première moitié du I<sup>er</sup> s.

On comprend ainsi : *Halus* est un esclave d'une impératrice, et exerce le rôle de *saltuarius*.

### Transpadane : 3 occurrences

16. *CIL*, V, 5503, Brebbia.

D. M. / L. Coeli L. f. Ouf. / *Baronis* *Vhuir.* / *pontifici*, *IIIhuir.* *a(edilicia) p(otestate)*, / *curatori salt(us) Firronani* / *item templi Mineruae* / *et Albuciae Virillionis f[il.]* / *uxori eius Coeli Iuuen[tius?]* / *et Seuerus parentib(us) optim[is]*.

Ce curateur de *saltus*, magistrat municipal, insère cette fonction dans son *cursus* ; il va de soi que le *saltus* cité est une propriété municipale.

17. *CIL*, V, 5548, Somma Lombardo.

... *e]t Gracilis* / *et Scymn[us]* / **saltuari** / *Sil(uano) u. s. l. m.*

Des *saltuarii*, que leurs noms uniques désignent comme esclaves, s'associent pour honorer Silvain.

18. *CIL*, V, 5702 = *ILS*, 982, Valle Guidino.

*Ioui O. M.* / *pro salute* / *et uictoria L.* / *Vergini Rufi* / *Pylades saltuar(ius)* / *u. s.*

S'il s'agit de L. Verginius Rufus, vainqueur de Vindex en Gaule, le texte date des années 70 apr. J.-C.

### ITALIE : 6 OCCURRENCES

19. *AE*, 1983, 242, Lucera/Luceria.

D. M. / *Diodoro* / *Diodorus saltuarius* / *fecit filio et Eutychi* / *et sibi di(?) coniugi* / *karissimae*.

Diodorus, son fils homonyme et son épouse, tous esclaves, s'inscrivent dans une structure familiale ordinaire. Diodorus est l'employé d'un propriétaire privé, alors qu'on a une attestation de *saltus* impérial proche : *CIL*, IX, 784 = *ILS*, 8050, cite M. Aurelius Augendus *proc(urator) s(altuum) A(pulorum)* au début du III<sup>e</sup> s. ; en dernier lieu Volpe, 1996, p. 339-340, avec la bibliographie antérieure.

20. *CIL*, IX, 706, *Teanum Apulum*.

*Georgiae* / *conseruae*, / *u(iua) Marsua Ponder()*, / *u(iuus) Epaphra saltuar(ius)* / *coniuges fecer...*

Cette liste se poursuit avec d'autres noms, d'esclaves et d'affranchis qui partagent une sépulture ; le premier nom est très douteux, mais Epaphra est bien le nom d'un *saltuarius* (voir en dernier lieu Volpe, 1996, p. 339-340).

À rapprocher de *AE*, 1968, 113 = *AE*, 1998, 369, *ibid*.

*Fl. Lupo u. c. pera[equatori propter]* / *muro cincten[dam] (sic) urbes iudicio* / *sa(cro) glebalis ce[nsus per secun]dam Pannoni[am, curatori Nar]niensium(?)*, *ce[nsitori ...]am ciuitatis [..., procura]/tori saltuum* [*per prouincias*] / *Valeriam et P[icenun] et Campa]/niam, legato [misso a senatu]* / *ad inuictissimi[mos dominos nos]/tros de censu [glebali habi]to, praesidi pr[aestantissimo]* / *cum iure glad[ii patrono digno]*, / *ordo Tean(ensium) ob i[nsignia merita]* / *eius defension(em) b[eneficentiam]*.

21. *CIL*, IX, 3386 = *ILS*, 5542, Capestrano/Aufunum.

*T. Vemnasiun T. f. Priscus*, / *T. Auiedius (mulieris) l. Stabilio* / *portic(us) ex pec(unia) saltuar(iorum)* (ou *saltuaria*) *fac(iendum) cur.*

T. Vemnasiun Priscus et T. Aviedius Stabilio sont certainement *saltuarii* ; le premier est citoyen ; la famille du second, affranchi d'une femme, sans doute propriétaire du domaine incluant des *saltus*, est en passe de le devenir. Le texte reflète le mécanisme d'ascension sociale des *saltuarii*. Comme le n° 13, il prouve que les *saltuarii* disposent de fonds, peuvent s'organiser en groupe (voir n° 27, p. 93) et financer des équipements collectifs sophistiqués.

22. *CIL*, IX, 3421, Prata/Peltuinum Vestinum.

[*Si]luano sanct[o]* / *u. s. l. m.* / [*C*]rhestus (sic) *Oro/niae Iullittae* / **saltuarius** *pr[o] salute dom(i)n[ae]* / *p.*

Chrestus se dit *saltuarius* d'Oronia Iullitta, sa *domina*, qui possède donc le domaine et les hommes qui y travaillent.

23. *CIL*, X, 1085, Nocera/Nuceria.

D. M. / *Eutucheti* / **saltuario** / *qui uixit / ann. p(lus) m(inus) LXXXV / Myro b. m. f.*

24. *CIL*, X, 1409 = *ILS*, 3522, cf. *ZPE*, 121, 1998, 297-299, Ercolano/*Herculaneum*.

*Communis C(ai) Petroni* / **saltuarius** uotum / *Silvano soluit libe(n)s / merito.*

#### ROME ET OSTIE : 4 OCCURRENCES

25. *CIL*, VI, 9874 (p. 3471).

...] *Fortunatus saltuar(ius)*, / *P. Clodius Phileros*, / *C. Herennius Barnaeus*, / *P. Scantius Dio[gen]e[s] / a s(uo) d(onum) d(ederunt)*; ou *a(ram) S(iluano) d(e)d(icauerunt)*; ou *a s(olo)...*

26. *AE*, 1959, 299.

*Nunnius Neronis* / *Clau(dii) Caes. ser. saltuar. sibi et M(...)* *A(...)* / *uxsori suae et Crescenti / filio suo bene merentibus.*

27. *AE*, 1920, 122 = *AE*, 2003, 287, Castelporziano/*Vicus Augustanus*, près d'Ostie.

...]s *Aug(usti) l(ibertus) Agla[us qui / fuit inter sa]ltuarios et [.../...] Col(ina) Successus [.../...] Terenti[us ? ianus ?.../ aedicul] am e[t i]magine[m] dominor[um] nn. / collegi[o] salu[t]ari **saltuario- rum** d(onum) [d(ederunt)].*

La formulation insiste sur le fait que les *saltuarii* du *saltus* impérial forment un collège qui agit collectivement ; le collège contribue sans doute à la construction d'un petit édifice et au financement de statues impériales. Comme aux n<sup>os</sup> 5, 13 et 21, les *saltuarii* font preuve d'initiative, de capacités financières et décisionnelles.

28. *AE*, 1995, 248, Ostie.

*Marti Ficano* / *Agathon* / *Caesaris ser(uus)* / **uilicus saltua/riorum** cum / *suis uoto libens / d. d.* Date : II<sup>e</sup> s.

#### ESPAGNE CITÉRIEURE : 2 OCCURRENCES

29. *AF*, I, 619, Val de Castineiro/*Aquae Flauiae*.

**S(altus)** *t(erritorium) p(ublicum)* / *Crobri Tri (curia) int(er) Como()* *i(nter) Ebo()*.

30. *CIL*, II, 3270 = *ILS*, 5513 = *AE*, 1975, 526, Cazlona/*Castulo*.

*Q. Torio Q. f. Culleoni* / *proc. Aug. prouinc. Baet(icae)* / *quod muros uetustate / collapsos d. s. p. refecit, solum / ad balineum aedificandum / dedit, uiam quae per Castul(onensem) / saltum Sisaponem ducit / adsiduis imbris corrup/tam muniuit*

(la liste des bienfaits du procurateur continue), *municipes Castulonenses / editis per biduum circens(ibus) / d. d.*

On ignore si le *saltus* est public ou non, il est mentionné comme repère du tracé de la voie.

#### AFRIQUE : 5 OCCURRENCES DE SALTUARI

##### Proconsulaire : 2 occurrences

31. *CIL*, VIII, 23848 = *ILBardo*, 400 = *ILTun*, 690 = *AE*, 1904, 55 et 2001, 2084, El Fahls/*Castellum Biracsaccarensium*.

*Extricata IM/R ser(ua) Felicis s/altuari f(ilia) pia ui/xit annis IIII, hic sita.*

*AE*, 2001, 2084 : IMR est le nom punique du propriétaire d'Extricata ; il ne faut lire ni *Inuicti Mithrae R...*, ni *Iunonis Magnae Reginae*.

32. *CIL*, VIII, 24697 = *AE*, 1899, 102, Carthage/*Carthago*.

*D. M. S. / Stephanio Caes(aris) n(ostr)i ser(uus) / saltuarius uixit ann. / XXXXVIII mensib. IIII / Phaenippus Aug. adiut(or) tab(ularii) / frater fecit.*

Phaenippus a fait plusieurs monuments funéraires (pour un autre frère, pour sa femme, Tullia Tertulla, citoyenne) ; il disposait donc de moyens financiers bien qu'il soit esclave, comme son frère Stephanio ; ils font partie de ceux qui, s'ils vivent assez longtemps, deviennent affranchis.

##### Numidie : 2 occurrences

33. *CIL*, VIII, 6976 = *ILAlg*, II<sup>1</sup>, 2049, 6 km de Constantine/*Cirta*.

*Q. Seius Eutic(es) saltuari/us uotum / l. a. d.d.*

34. *CIL*, VIII, 5383 = *ILAlg*, I, 324, Guelma/*Calama*.

*Ianuari(us) / saltuarius / Neronis Ca[e(saris)] / Aug. ser. uix. a. / XXX h. s. e.*

35. À ces attestations il faut ajouter un document exceptionnel mais peu exploité, car rapidement détruit : dans le département de Constantine, à Oued Athmenia (précisément un peu à l'est, à Hammam Gsour, sur la route de Constantine à Sétif), fut découverte à la fin du XIX<sup>e</sup> s. une *uilla* comportant au moins 15 pièces mosaïquées, de 800 m<sup>2</sup> au total. Sa partie thermale (les « bains de Pompeianus »), de grande étendue, présentait, entre autres, un panneau décrivant les activités de la *uilla* (chasse, équitation, jardin d'agrément) dont le registre supérieur figure une très majestueuse *uilla*, au-dessus de laquelle est écrit SALTUARI, avec, dessous, un mot : IANVS (peut-être à lire comme *danus* ?, ce qui n'en éclaircit pas le sens, voir *CIL*, VIII,

10891). Tôt disparu et non étudié, ce considérable ensemble a été représenté en couleurs (*Revue de la Société archéologique du département de Constantine*, 1878, sér. 2, IX, p. 438, pl. ; repris en noir et blanc, Blázquez Martínez, 1994, tav. IVa ; voir MacKendrick, 1990, p. 257-258). On peut rapprocher l'inscription de la phrase qui décrit une situation africaine : « Au centre du *saltus* s'élève la *uilla* du maître qu'une ligne de villages (*uici*) entoure comme une ceinture ; [...] un peuple de cultivateurs remplit les champs » (Agennius Urbicus et Pseudo-Agennius, 44, 24-46, 10 Th).

### ORIENT : 3 OCCURRENCES

La traduction grecque est *oreophulax*, mot qui insiste sur le caractère montagneux des *saltus*, mais trois mentions de *saltarii* transcrites en grec sont à signaler : une dédicace au dieu Asdoules par des (*s*)*altarioi* en 215 (*IGBulgaria*, IV, 2319, Melnik, Thrace), à Alia, Phrygie, un *saltarios* esclave de domaine impérial (III<sup>e</sup> s., *MAMA*, VI, 303 = *IGRRP*, IV, 634) comme sans doute à Apollonia, Lydie (III<sup>e</sup> s., *IGRRP*, IV, 1186).

# BIBLIOGRAPHIE

## ABRÉVIATIONS

AE	<i>L'Année épigraphique.</i>
AF	<i>Aquae Flaviae.</i>
BJ	<i>Bonner Jahrbücher.</i>
CIL	<i>Corpus Inscriptionum Latinarum.</i>
CUF	Collection des universités de France.
Hep	<i>Hispania epigraphica.</i>
IGBulgaria	<i>Inscriptiones Graecae in Bulgaria repertae.</i>
IGRRP	<i>Inscriptiones Graecae ad Res Romanas pertinentes.</i>
IIt	<i>Inscriptiones Italiae.</i>
ILAlg	<i>Inscriptions latines de l'Algérie.</i>
ILB	<i>Inscriptions latines de Belgique.</i>
ILBardo	<i>Catalogue des inscriptions latines païennes du musée du Bardo.</i>
ILLPRON	<i>Inscriptionum Lapidariarum Latinarum Provinciae Norici Index.</i>
ILN	<i>Inscriptions latines de Narbonnaise.</i>
ILS	<i>Inscriptiones Latinae Selectae.</i>
ILTG	<i>Inscriptions latines des Trois Gaules.</i>
ILTun	<i>Inscriptions latines de Tunisie.</i>
LIMC	<i>Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae.</i>
MAMA	<i>Monumenta Asiae Minoris antiqua.</i>
OPEL	<i>Onomasticon Provinciarum Europae Latinarum.</i>
PIR	<i>Prosopographia Imperii Romani.</i>
RIB	<i>The Roman Inscriptions of Britain.</i>
RIC	<i>The Roman Imperial Coinage.</i>
ZPE	<i>Zeitschrift für Papyrologie und Epigraphik.</i>

## SOURCES ANTIQUES

### AGENNIUS URBICUS, PSEUDO-AGENNIUS

*De controversiis agrorum*, dans Thulin C. éd., *Corpus agrimensorum Romanorum. Opuscula agrimensorum veterum*, Leipzig, B. G. Teubner, 1913.

### CÉSAR

*Guerre des Gaules*, éd. et trad. L.-A. Constans, 14<sup>e</sup> éd. revue par A. Balland, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF), 1995.

### FESTUS

*De verborum significatione*, éd. W. M. Lindsay, Leipzig, B. G. Teubner, 1930.

### PÉTRONE

*Satiricon*, éd. et trad. A. Ernout, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF), 1931.

### VARRON

*De lingua latina*, éd. et trad. P. Flobert, Paris, Les Belles Lettres (coll. CUF), 1985.

## BIBLIOGRAPHIE

### ARBOIS DE JUBAINVILLE H. D'

1890 : *Recherches sur l'origine de la propriété foncière et des noms de lieux habités en France (période celtique et romaine)*, Paris, E. Thorin.

### ATKINSON D.

1924 : « An Imperial Estate in Germania Superior », *The Classical Review*, 38 (3-4), p. 55-58.

### AUBERT J. J.

1994 : *Business Managers in Ancient Rome : a Social and Economic Study of Institores, 200 B.C.-A.D. 250*, Leyde, New York, Cologne, E. J. Brill (coll. Columbia Studies in the Classical Tradition, XXI).

### BANGE F.

1984 : « L'ager et la villa : structures du paysage et du peuplement dans la région

mâconnaise à la fin du haut Moyen Âge (IX<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles) », *Annales (économie, sociétés, civilisations)*, 39, p. 529-569.

### BAUCHHENS G.

1997 : « Iuppiter (*in peripheria occidentalis*) », *LIMC*, VIII, 1, Munich, Zurich, Artemis Verlag, p. 479-486.

2000 : « Jupitergigantensäulen », *Reallexikon der Germanischen Altertumskunde*, 16,



- Berlin, New York, Walter de Gruyter, p. 132-135.
- BAUCHHENS G., NOELKE P.**  
1981 : *Die Iupitersäulen in den germanischen Provinzen*, Cologne, Bonn, Rheinland.
- BÉAL J.-C.**  
2008 : « Au Génie des bronziers de *Diar[-]* », *Revue archéologique de Narbonnaise*, 41, p. 169-190.
- BERNARD A.**  
1853 : *Cartulaire de l'abbaye de Savigny suivi du petit cartulaire de l'abbaye d'Ainay*, Paris, Imprimerie impériale.
- BILLORET R.**  
1976 : « Circonscription de Lorraine », *Gallia*, 34 (2), p. 351-377.
- BLÁZQUEZ MARTÍNEZ J.-M.**  
1994 : « El entorno de las villas en los mosaicos de África e Hispania », in MASTINO A., RUGGERI P. (DIR.), *L'Africa Romana X, Atti dell'X convegno di studio, Oristano, 11-13 dic. 1992*, Sassari, Archivio fotografico sardo, p. 1171-1187.
- BLINKENBERG C.**  
1900 : « Romerske Bronzestatuetter », *Aarbøger for nordisk oldkyndighed og historie*, 1875, p. 65-82.
- BOUCHER S.**  
1976 : *Recherches sur les bronzes figurés de Gaule pré-romaine et romaine*, Rome, École française de Rome (coll. BEFAR, 228).  
1983 : *Les Bronzes antiques figurés. Musée Denon, Chalon-sur-Saône*, Lyon, L'Hermès.
- BOUCHER S., OGGIANO-BITAR H.**  
1993 : *Le Trésor des bronzes de Bavay*, Lille, Presses de l'université Charles-de-Gaulle-Lille-III (coll. hors série à la *Revue du Nord, Archéologie*, 3), 143 p.
- BRAMBACH W.**  
1866 : *Corpus Inscriptionum Rhenanarum*, Leipzig.
- BRUEL A.**  
1876 : *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny formé par Auguste Bernard, complété, révisé et publié par Alexandre Bruel*, Paris, Imprimerie nationale.
- BUONOPANE A.**  
1998 : « *Statuarius* : un nuovo documento epigrafico », *ZPE*, 120, p. 292-294.
- CANAT M.**  
1856 : *Inscriptions antiques de Chalon-sur-Saône et de Mâcon*, Chalon-sur-Saône, J. Dejussieu.
- CANCIANI F., COSTANTINI A.**  
1997 : « Zeus/Iuppiter », *LIMC*, VIII, 1, Munich, Zurich, Artemis Verlag, p. 421-461.
- CAPOGROSSI COLOGNESI L.**  
1995 : « Dalla villa al saltus : continuità e trasformazioni », in *Du Latifundium au Latifondo : un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Actes de la table ronde internationale du CNRS, Université Bordeaux-III, 17-19 déc. 1992, Paris, De Boccard (coll. Publications du Centre Pierre-Paris, 25), p. 191-210.
- CARLSEN J.**  
1996 : « *Saluarius* : a latin job title », *Classica et Mediaevalia, Revue danoise de philologie et d'histoire*, 47, p. 245-254.
- CATILOS**  
s.d. : *Des Gaulois aux Gallo-Romains. Comment Catilos devint Catilus. Fouilles d'archéologie préventive rue Tilladet/Épinoches à Mâcon*, Catalogue d'exposition, Musée des Ursulines, Mâcon, éd. Le ciel est bleu.
- CHAVOT T.**  
1884 : *Le Mâconnais : géographie historique contenant le dictionnaire topographique de l'arrondissement de Mâcon*, Paris, H. Champion/Mâcon, Belhomme.
- CHEW H.**  
2000 : « À propos d'un fragment de statue cuirassée en bronze : la trouvaille de Saint-Nizier-le-Bouchoux (Ain) », *Antiquités nationales*, 32, p. 219-241.  
2008 : « Un nouveau Jupiter à la roue en bronze au musée d'Archéologie nationale : Criciro *saluarius* dans le Mâconnais », *Antiquités nationales*, 39, [2009], p. 25-43.
- COGNIOT F.**  
1991 : « Prospection aérienne : compte rendu année 1991 », *GAM (Groupement archéologique du Mâconnais) Info*, 3-4, p. 16-23.
- COLBERT DE BEAULIEU J.-B., FISCHER B.**  
1998 : *Recueil des inscriptions gauloises (RIG) -IV- Les Légendes monétaires*, Paris, CNRS Éditions (coll. Suppl. à *Gallia*, XLV).
- COLLINGWOOD R. G., WRIGHT R. P., GOODBURN R., WAUGH H., FRÈRE S., TOMLIN R., BOWMAN A.**  
1965-1993 : *RIB*, Oxford, Sutton Publishing, 5 vol.
- DEBAL J.**  
1973 : « Vienne-en-Val : divinités et sanctuaires », *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 42, p. 3-84.
- DEGAVRE J.**  
1998-2004 : *Lexique gaulois : recueil de mots attestés, transmis ou restitués et de leurs interprétations*, Bruxelles, Société belge d'études celtiques.
- DELAMARRE X.**  
2007 : *Noms de personnes celtiques dans l'épigraphie classique*, Paris, Errance.
- DÉLÉAGE A.**  
1941 : *La Vie rurale en Bourgogne jusqu'au début du onzième siècle*, 3 vol., Mâcon, Protat Frères.
- DONDERER M.**  
2000-2001 : « Namen von Kunsthandwerken bzw. Ateliereignern in Form von Abkürzungen und Monogrammen sowie Bildsymbole als Werkstattzeichen bei Griechen und Römern », *Boreas*, 23-24, p. 77-99.
- DONDIN-PAYRE M.**  
1999 : « Magistratures et administration municipale dans les Trois Gaules », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (DIR.), *Cités, municipales, colonies : les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 127-230.  
2007 : « Les composantes des cités dans les Trois Gaules : subdivisions et agglomérations du territoire. Problématique et méthodologie », in HANOUNE R. (DIR.), *Les Villes romaines du nord de la Gaule*, Lille, Presses de l'université de Lille-III (coll. hors série à la *Revue du Nord, Art et Archéologie*, 10), p. 397-404.
- DOTTIN G.**  
1920 : *La Langue gauloise : grammaire, textes et glossaire*, Paris, C. Klincksieck.
- DUBY G.**  
1982 : *La Société aux X<sup>e</sup> et XI<sup>e</sup> siècles dans la région mâconnaise*, Paris, École des hautes études en sciences sociales.
- ESPÉRANDIEU É. continué par LANTIER R.**  
1907-1955 : *Recueil des bas-reliefs, statues et bustes de la Gaule romaine*, 16 vol., Paris, Imprimerie nationale.
- EVANS D. E.**  
1967 : *Gaulish Personal Names : a Study of*

- Some Continental Celtic Formations*, Oxford, Clarendon Press.
- FAURE-BRAC O.**  
2006 : *Le Rhône*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. *Carte archéologique de la Gaule*, 69/I).
- FERDIÈRE A.**  
1988 : *Les Campagnes en Gaule romaine*, 2 vol., Paris, Errance.
- FLACH D.**  
1990 : *Römische Agrargeschichte*, Munich, Beck (coll. *Handbuch der Altertumswissenschaft*, III, 9).
- GORGET C., GUILLAUMET J.-P. (DIR.)**  
2007 : *Le Cheval et la danseuse : à la redécouverte du trésor de Neuvy-en-Sullias*, Catalogue d'exposition, Musée des Beaux-Arts d'Orléans, Musée de Bavay, Paris, Somogy, 288 p.
- GSELL S.**  
1932 : « Esclaves ruraux dans l'Afrique romaine », in *Mélanges Gustave Glotz*, Paris, Presses universitaires de France, vol. 1, p. 397-415 [rééd. 1981 : *Études sur l'Afrique antique*, Scripta varia, Lille, p. 253-271].
- HENIG M.**  
1995 : *The Art of Roman Britain*, Ann Arbor, University of Michigan Press.
- HOLDER A.**  
1896-1913 (réimpr. 1961-1962) : *Alteltischer Sprachschatz*, Leipzig, B. G. Teubner.
- JAUMANN I. VON**  
1840 : *Colonia Sumlocenne. Rottenburg am Neckar unter den Römern. Mit Rücksicht auf das Zehentland und Germanien überhaupt. Ein antiquarisch-topographischer Versuch*, Stuttgart/Tübingen.  
1855 : *Neuere zu Rottenburg am Neckar aufgefundene Römische Alterthümer. Ein Nachtrag zu Colonia Sumlocenne*, Stuttgart, Ebner und Gebert.
- JEANTON G.**  
1927 : *Le Mâconnais gallo-romain -I- Région de Mâcon*, Mâcon, Delcassan.  
1931 : *Le Mâconnais gallo-romain -IV- Bresse mâconnaise. Tables générales et addenda*, Mâcon, Renaudier.
- KAJANTO I.**  
1965 : *The Latin Cognomina*, Helsinki, Societas Scientiarum Fennica (coll. *Commentationes humanarum litterarum*, XXXVI.2).
- KAUFMANN-HEINIMANN A.**  
1998 : *Götter und Lararien aus Augusta Raurica. Herstellung, Fundzusammenhänge und sakrale Funktion figürlicher Bronzen in einer römischen Stadt*, Augst, Augusta Raurica (coll. *Forschungen in Augst*, 26).
- KIRCHER-DURAND C. (DIR.)**  
2002 : *Grammaire fondamentale du latin -IX- Création lexicale : la formation des noms par dérivation suffixale*, Louvain, Peeters.
- KORNEMANN E.**  
1909 : « Fabri », in *Realencyclopaedie der Altertumswissenschaft*, t. 6<sup>2</sup>, col. 1888-1925, Stuttgart, J. B. Metzler.
- LAMBERT P.-Y.**  
2003 : *La Langue gauloise : description linguistique, commentaire d'inscriptions choisies*, Paris, Errance.
- LAZZARO L.**  
1993 : *Esclaves et affranchis en Belgique et Germanies romaines d'après les sources épigraphiques*, Besançon, Paris (coll. *Annales littéraires de l'université de Besançon*, 430, Centre de recherches d'histoire ancienne, 102).
- LONGNON A.**  
1929 : *Les Noms de lieux de la France : leur origine, leur signification, leurs transformations*, Paris, H. Champion.
- MACKENDRICK P.**  
1990 : *The North African Stones Speak*, Chapel Hill, The University of North Carolina Press.
- MACMULLEN R.**  
1962 : « Three Notes on Imperial Estates », *The Classical Quarterly*, 12, p. 277-282.
- MARICHAL R.**  
1988 : *Les Graffites de La Graufesenque*, Paris, CNRS Éditions (coll. *Suppl. à Gallia*, XLVII).
- MATTINGLY H., SYDENHAM E. A.**  
1927 : *RIC*, V-1, Londres, Spink & Son.  
1938 : *RIC*, IV-2, Londres, Spink & Son.
- MENZEL H.**  
1986 : *Die römischen Bronzen aus Deutschland -III- Bonn*, Mainz am Rhein, Philipp von Zabern.
- MILLE B., BOREL T.**  
2007 : « Composition élémentaire et radiographie des statuettes de Neuvy-en-Sullias », in GORGET C., GUILLAUMET J.-P. (DIR.), *Le Cheval et la danseuse : à la redécouverte du trésor de Neuvy-en-Sullias*, Catalogue d'exposition, Musée des Beaux-Arts d'Orléans et Musée de Bavay, Paris, Somogy, p. 194-199 et p. 268-269.
- MOITRIEUX G.**  
1992 : *Hercules Salutaris : Hercule au sanctuaire de Deneuvre (Meurthe-et-Moselle)*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
- NÈGRE E.**  
1990 : *Toponymie générale de la France : étymologie de 35 000 noms de lieux -I- Formations préceltiques, celtiques, romaines*, Genève, Droz.
- OSWALD F.**  
1931 : *Index of Potters' Stamps on Terra Sigillata « Samian Ware »*, Londres, Gregg Press.
- PEYRAS J.**  
1995 : « Les grands domaines de l'Afrique mineure d'après les inscriptions », in *Du Latifundium au Latifondo : un héritage de Rome, une création médiévale ou moderne ?*, Actes de la table ronde internationale du CNRS, Université Bordeaux-III, 17-19 déc. 1992, Paris, De Boccard (coll. *Publications du Centre Pierre-Paris*, 25), p. 107-128.
- PFLAUM H.-G.**  
1963 : « Du nouveau sur les agri decumates à la lumière d'un fragment de Capoue », *CIL*, X, 3872 », *Bj*, 163, p. 224-237.
- PROTAT J.**  
1900 : « Fouilles mâconnaises », *Annales de l'Académie de Mâcon*, 3<sup>e</sup> série, V, p. 32 sq.
- RAEPSAET-CHARLIER M.-T.**  
1999 : « Les institutions municipales dans les Germanies sous le Haut-Empire : bilan et questions », in DONDIN-PAYRE M., RAEPSAET-CHARLIER M.-T. (DIR.), *Cités, municipes, colonies : les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut-Empire romain*, Paris, Publications de la Sorbonne, p. 271-352.
- RAGUT C.**  
1864 : *Cartulaire de Saint-Vincent de Mâcon*, Mâcon, É. Protat.
- RAMILLI G.**  
1974 : « Un "saltuarius" in una epigrafe dell'agro bresciano », in *Atti del convegno internazionale per il XIX centenario della dedizione del « Capitolium » e per il 150° anniversario della sua scoperta, Brescia, 27-30 sett. 1973*, Brescia, Geroldi, p. 77-87.

**REBOURG A.**

1994 : *La Saône-et-Loire*, Paris, Académie des inscriptions et belles-lettres (coll. *Carte archéologique de la Gaule*, 71/4).

**REINACH S.**

s.d. [1894] : *Antiquités nationales. Description raisonnée du musée de Saint-Germain-en-Laye : bronzes figurés de la Gaule romaine*, Paris, Firmin-Didot.

1924 : *Répertoire de la statuaire grecque et romaine*, V, Paris, E. Leroux.

**ROSTOVZEFF M.**

1905 : « Die Domänenpolizei in dem römischen Kaiserreich », *Philologus*, 64, p. 297-307.

**SEECK O. (DIR.)**

1876 : *Notitia Dignitatum accedunt notitia urbis Constantinopolitanae et laterculi provinciarum*, Berlin, Weidmann.

**SUTHERLAND C. H. V., CARSON R. A. G.**

1967 : *RIC*, VI, Londres, Spink & Son.

**TARPIN M.**

2003 : *Vici et Pagi dans l'Occident romain*,

Rome, École française de Rome (coll. de l'École française de Rome, 299).

**TASSAUX F.**

2003 : « Élités locales, élites centrales : approche économique et sociale des grands propriétaires au nord de l'Italie romaine (Brescia et Istrie) », *Histoire et sociétés rurales*, 19, p. 91-120.

**THOMAS E.**

2002 : « Signaturen metallverarbeitender Künstler und Kunsthandwerker in der römischen Kaiserzeit », in MATTUSCH C., BRAUER A., KNUDSEN S. E. (DIR.), *From the Parts to the Whole, Acta of the 13<sup>th</sup> international Bronze congress, Cambridge, Massachusetts, May 28-June 1, 1996*, Portsmouth (coll. *Suppl. Journal of Roman Archaeology*, 39), p. 241-247.

**TIVERIOS M. ET AL.**

1997 : « Zeus », *LIMC*, VIII, 1, Munich/Zurich, Artemis Verlag, p. 310-374.

**VALOUS G. DE**

1923 : *Le Domaine de l'abbaye de Cluny aux X<sup>e</sup> et*

*XI<sup>e</sup> siècles : fondation, organisation, administration*, Paris, Champion.

**VAN ANDRINGA W.**

2002 : *La Religion en Gaule romaine : piété et politique (I<sup>er</sup>-III<sup>e</sup> siècle apr. J.-C.)*, Paris, Errance.

**VOLPE G.**

1996 : « Linee di storia del paesaggio dell'Apulia romana : San Giusto e la valle del Celone », in LO CASCIO E., STORCHI MARIONO A. (DIR.), *Modalità insediative e strutture agrarie nell'Italia meridionale in età romana*, Bari, Edipuglia, p. 315-343.

**WHATMOUGH J.**

1970 : *The Dialects of Ancient Gaul : Prolegomena and Records of the Dialects*, Cambridge (USA), Harvard University Press.

**WIEGELS R.**

1989 : « *Solum Caesaris* », *Chiron*, 19, p. 91-97.

**ZANGEMEISTER K.**

1885 : « Inschriften von Waldfischbach », *Westdeutsche Zeitschrift*, 4, p. 357-365.